

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



PROJET : PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU MARCHE DU NUMERIQUE EN AFRIQUE (UP4DMDA) – PHASE I

PAYS : MULTINATIONAL

RAPPORT D'ÉVALUATION DE PROJET

Date : Juillet 2022

Équipe de préparation	Chef d'équipe :	Samatar OMAR ELMI, Spécialiste en chef des TIC, PITD.3
Pairs évaluateurs	Membres de l'équipe :	Kareen NJOUNKWE, Chargée supérieure des opérations, PITD.2 Emmanuel CHISESA, Chargé supérieur de la passation des marchés, SNFI.3/COET Eric NGODE, Consultant en gestion financière, SNFI.4/RDGE Devota KISHOSHA-MUZAULA, Chargé principal des décaissements, FIFC.3 Emmanuel MULIGIRWA, Chargé principal des sauvegardes environnementales et sociales, SNSC Nelly MAINA, Chargée principale du genre, AHGC.1 Emmanuel NYIRINKWAYA, Expert en fragilité et résilience, RDTs Muthoni NDUHIU, Consultant, Spécialiste du changement climatique et de la croissance verte, PECG2/RDGE1 Nusula NASSUNA, Conseiller juridique principal, PGCL.1
	Directeur général :	Nnenna NWABUFO, RDGE.0
	Directeur régional adjoint et Chef de bureau pays :	Abdul KAMARA, RDGE.0/COET
	Directeur sectoriel : Chef de division sectoriel :	Abdu MUKHTAR, Directeur, PITD.0 Nicholas WILLIAMS, Chef de division, PITD.3
	Pairs évaluateurs :	Lhoucine EL KHILI, Coordonnateur en chef régional des TIC, CHIS.0 Patrick KANYIMBO, Chargé principal de l'intégration régionale, RDGE.0 Roger BROU, Chargé supérieur du développement industriel, PITD.3 Ndèye Absa GNINGUE, Chargée supérieure de la Plateforme de l'innovation, AHHD.0 Molka MAJDOUB, Chargé supérieur des placements, PESR Guillaine NEZA, Spécialiste supérieure de l'énergie (politique), PESR.1

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



MULTINATIONAL

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU MARCHE DU NUMERIQUE EN AFRIQUE (UP4DMDA) – PHASE I

RDGE/PITD

Août 2022

Document traduit

TABLE DES MATIÈRES

<u>I.</u>	<u>PERTINENCE STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION</u>	<u>1</u>
1.1.	<u>Liens entre le projet et les stratégie et objectifs du pays</u>	1
1.2.	<u>Justification de l'intervention de la Banque</u>	2
1.3.	<u>Coordination des interventions des bailleurs de fonds</u>	3
<u>II.</u>	<u>DESCRIPTION DU PROJET</u>	<u>4</u>
2.1.	<u>Composantes du projet</u>	4
2.2.	<u>Solution technique retenue et autres solutions étudiées</u>	6
2.3.	<u>Type de projet</u>	7
2.4.	<u>Coût du projet et dispositions relatives au financement</u>	10
2.5.	<u>Zone et population cibles du projet</u>	12
2.6.	<u>Processus participatif pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet</u>	12
2.7.	<u>Expérience du Groupe de la Banque et enseignements pris en compte dans la conception du projet</u>	13
2.8.	<u>Principaux indicateurs de performance</u>	14
<u>III.</u>	<u>FAISABILITÉ DU PROJET</u>	<u>14</u>
3.1.	<u>Performance économique et financière</u>	14
3.2.	<u>Impacts environnementaux et sociaux</u>	15
3.3.	<u>Changement climatique</u>	16
3.4.	<u>Genre</u>	16
3.5.	<u>Fragilité et transformation de la résilience</u>	17
3.6.	<u>Réinstallation involontaire</u>	18
<u>IV.</u>	<u>MISE EN ŒUVRE</u>	<u>18</u>
4.1.	<u>Dispositions relatives à la mise en œuvre</u>	18
4.2.	<u>Dispositions relatives à l'acquisition</u>	19
4.3.	<u>Dispositions relatives à la gestion financière (GF), aux décaissements et à l'audit externe</u>	20
4.4.	<u>Suivi</u>	20
4.5.	<u>Gouvernance</u>	21
4.6.	<u>Durabilité</u>	21
4.7.	<u>Gestion des risques</u>	22
4.8.	<u>Accumulation du savoir</u>	22
<u>V.</u>	<u>INSTRUMENT JURIDIQUE ET AUTORITÉ LÉGALE</u>	<u>23</u>
5.1.	<u>Instrument juridique</u>	23
5.2.	<u>Conditions du financement du Fonds</u>	23
5.3.	<u>Respect des politiques de la Banque</u>	24
<u>VI.</u>	<u>RECOMMANDATION</u>	<u>24</u>
<u>ANNEXE I :</u>	<u>RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION</u>	<u>I</u>
<u>ANNEXE II :</u>	<u>SUIVI ET ÉVALUATION</u>	<u>II</u>
<u>ANNEXE III :</u>	<u>THÉORIE DU CHANGEMENT</u>	<u>IV</u>
<u>ANNEXE IV :</u>	<u>STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET</u>	<u>V</u>
<u>ANNEXE V :</u>	<u>NOTE SUR LA CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (ESCON)</u>	<u>VI</u>

Équivalences monétaires

À avril 2022

1 UC = 1,39 \$ EU

Exercice budgétaire

1^{er} janvier-31 décembre

Poids et mesures

1 tonne métrique	=	2204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,200 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

Sigles et abréviations

BAD	Banque africaine de développement
BPR	Biens publics régionaux
CAB	Dorsale à fibre optique d'Afrique centrale
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CEP	Cellule d'exécution de projet
CER	Communautés économiques régionales
CPP	Comité de pilotage de projet
CSIR	Cadre stratégique d'intégration régionale
DSA	Législation sur les services numériques
DSIR	Document de stratégie d'intégration régionale
DSP	Document de stratégie pays
DTS	Dorsale transsaharienne à fibre optique
EIII	Équipes d'intervention en cas d'incident informatique
FAD	Fonds africain de développement
GES	Gaz à effet de serre
GF	Gestion financière
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
ICA	Consortium pour les infrastructures en Afrique
IDC-ID	Certificat d'identité numérique interopérable et juridique
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IPR	Rapports d'avancement de la mise en œuvre
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
ODD	Objectifs de développement durable
OE	Organe d'exécution
OR	Guichet/Enveloppe des opérations régionales
ORM	Opérateurs de réseaux mobiles
OSC	Organisations de la société civile
OTF	Opérateurs de transfert de fonds
PAP	Plan d'action prioritaire
PIB	Produit intérieur brut
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PMR	Pays membres régionaux
PPP	Partenariat public-privé
PRIDA	Initiative de politique et de réglementation pour l'Afrique numérique
RAP	Rapport d'achèvement de projet
REP	Rapport d'évaluation de projet
RGPD	Règlement général sur la protection des données
S&E	Suivi et évaluation
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SOC	Centre des opérations de sécurité
STNA	Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique
UA/CUA	Union africaine/Commission de l'Union africaine
UC	Unité de compte
UMA	Union du Maghreb arabe
UP4MDA	Projet d'appui pour le développement du marché du numérique en Afrique
ZLECA	Zone de libre-échange continentale africaine

Fiche d'information sur le projet

INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT	
Bénéficiaire du don	Organe d'exécution (OE)
Union africaine (UA)	Commission de l'Union africaine (CUA)

PLAN FINANCIER	
Sources de financement	Montant (millions d'UC)
FAD-15 (OR)	7
Financement de contrepartie	0,882
Total	7,882

CALENDRIER – PRINCIPAUX JALONS (prévus)	
Approbation du Rapport d'évaluation de projet (REP)	Mai 2022
Approbation du projet	Juillet 2022
Entrée en vigueur du 1 ^{er} décaissement	Septembre 2022
Revue à mi-parcours (RMP)	Décembre 2024
Achèvement/clôture du projet	Décembre 2026
Dernier décaissement	Avril 2027
Rapport d'achèvement de projet (RAP)	Avril 2027

Résumé du projet

1. Aperçu du projet

- 1.1. Le présent projet vise à contribuer au développement de l'économie numérique de l'Afrique, un facteur essentiel à une croissance inclusive, résiliente et durable sur le continent. Il contribuera, dans une large mesure, à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) et de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (STNA) qui demeurent des outils déterminants à la disposition du continent pour la reprise, la résilience et la viabilité des économies africaines durement touchées par la pandémie de COVID-19 en cours. Le projet proposé accélérera la transformation numérique de l'Afrique et créera un environnement stratégique et réglementaire propice permettant de stimuler le commerce numérique intra-africain et de créer un marché numérique commun sur le continent d'ici 2030. En outre, il contribuera à la mise en œuvre de catalyseurs numériques (accès universel aux infrastructures à large bande, Cloud souverain africain, marché numérique africain, etc.) et de programmes de promotion du commerce électronique et du commerce numérique pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et les start-ups). Le projet appuiera également la mise en œuvre de la ZLECA, qui est un outil essentiel mis à la disposition des économies africaines touchées par la pandémie de COVID-19. Par ailleurs, il accordera la priorité aux femmes et aux jeunes, et devrait promouvoir la confiance et les compétences numériques, ainsi que les réseaux d'experts africains.
- 1.2. Suite au lancement de la ZLECA le 1^{er} janvier 2021 et à l'adoption des Stratégies de transformation numérique et de commerce électronique, la Commission de l'Union africaine (CUA) a pour mandat de combler les lacunes en matière de politiques, de stratégies, de concepts, etc. dans le domaine du développement numérique afin de créer les conditions d'un marché numérique unique à travers le continent, en étroite collaboration avec le Secrétariat de la ZLECA. À cette fin, la Banque s'est déjà engagée à appuyer la mise en œuvre de la ZLECA et à soutenir les départements de la CUA chargés du développement économique, du commerce, du tourisme, de l'industrie et des minerais (ETIM), ainsi que des infrastructures et de l'énergie.
- 1.3. Le projet, d'un coût de 7,882 millions d'UC, a un délai d'exécution de 45 mois et cible l'ensemble des PMR. Il sera financé à l'aide d'un don au titre du FAD-15, des ressources de l'enveloppe des opérations régionales, plus précisément au titre du guichet des biens publics régionaux (BPR), sous forme d'un don de 7 millions d'UC, ainsi que d'une contribution en nature de la CUA, l'organe d'exécution, d'un montant de 0,882 million d'UC. Il s'agit d'un projet de renforcement des capacités comportant trois principales composantes. La première composante porte sur l'élaboration de documents de politique et de stratégie (plans directeurs, cadres, etc.) sur les catalyseurs numériques (accès universel à l'infrastructure à large bande, centres de données régionaux et Cloud souverain africain, chaînes de valeur et marchés de données numériques africains, cybersécurité, etc.), tandis que la deuxième composante vise l'élaboration de programmes d'appui à l'adoption du commerce numérique et du commerce électronique. La dernière composante appuiera l'amélioration de l'écosystème numérique continental en mettant au point des compléments analogiques sur le cadre de confiance numérique, les compétences et les capacités numériques, les monnaies numériques, etc. En tant que BPR, ce projet profitera directement aux pays FAD à travers les 8 Communautés économiques régionales (CER) reconnues par la CUA (UMA, COMESA, CEN-SAD, CAE, CEEAC, CEDEAO, IGAD et SADC). Les bénéficiaires indirects sont les entités publiques et privées (organismes de réglementation, sociétés de télécommunications, opérateurs de réseaux mobiles (ORM), banques centrales/nationales, MPME, etc.) engagées dans le programme de transformation numérique de l'Afrique.

2. Évaluation des besoins

2.1. Le développement du marché numérique en Afrique nécessite la prise de mesures coordonnées aux niveaux national, régional et continental pour contribuer à la transformation numérique du continent. À cet égard, il convient de souligner que les interventions de la Banque (avec ses partenaires, notamment l'Union européenne (UE)) se sont déjà soldées par des résultats tangibles dans la perspective de l'intégration numérique du continent, en particulier à travers ses deux projets phares que sont la Dorsale transsaharienne à fibre optique (DTS) et la Dorsale à fibre optique d'Afrique centrale (CAB). Ces opérations ont permis le financement d'infrastructures aux niveaux national et régional. En ce qui concerne les aspects liés à la gouvernance électronique, la Banque finance la mise en œuvre en cours du Plan stratégique national « Tunisie numérique » et mène une opération similaire en Côte d'Ivoire, à l'heure actuelle.

2.2. Il est donc essentiel de travailler désormais plus en amont pour combler les lacunes stratégiques, politiques, réglementaires et conceptuelles au niveau continental afin d'apporter un soutien décisif à la mise en œuvre de la Stratégie de transformation numérique (STNA) de l'Afrique. Par ailleurs, la mise en œuvre du présent programme s'inscrit dans le cadre d'activités similaires déjà lancées par la CUA à travers, notamment la Stratégie de commerce électronique de l'UA qui sera approuvée cette année. Il convient de souligner l'élaboration d'un cadre d'interopérabilité de l'UA pour l'identité numérique, ainsi que du cadre de politique des données de l'UA, à laquelle la Banque a déjà contribué en tant que membre des groupes de travail chargés de la revue des différentes réalisations attendues.

3. Valeur ajoutée de la Banque

3.1. Au niveau continental, la Banque est le partenaire privilégié des différents organes de l'Union africaine qui soutiennent l'Agenda 2063. À ce titre, elle est l'un des principaux fournisseurs de soutien technique et financier à l'Union africaine (UA) pour le développement des infrastructures (transports, énergie, TIC et eau). Par exemple, la Banque a soutenu l'élaboration du PIDA (Programme de développement des infrastructures en Afrique) et a été choisie comme son organe d'exécution depuis son démarrage. Elle a ainsi joué un rôle de coordination tout au long de la phase d'étude détaillée (2009-12) de ce programme continental phare pour le développement d'infrastructures essentielles pour le continent. Par la suite, la Banque a également participé à l'élaboration des 1^{er} et 2^e Plans d'action prioritaires (PAP) du PIDA, tout en apportant une assistance technique pour la mise en œuvre du programme.

3.2. S'appuyant sur ce soutien important et holistique, la Banque effectuera des investissements visant à combler les lacunes identifiées dans la transformation numérique du continent en allant au-delà des considérations purement infrastructurelles qui ont été traitées dans le cadre du PIDA. En fait, les effets d'entraînement et perturbateurs du numérique ne sont plus à démontrer, au regard des bouleversements et autres chocs protéiformes (santé, climat, etc.). À l'instar d'autres organisations continentales telles que l'Union européenne (UE), qui a récemment approuvé sa Législation sur les services numériques (DSA) suite à son fameux Règlement général sur la protection des données (RGPD) en vigueur depuis mai 2018, il est temps pour la Banque d'accompagner la CUA dans l'élaboration de stratégies et de politiques claires pour les principales thématiques susmentionnées et qui transformeront durablement le paysage numérique du continent tout en rassemblant tous ses États membres dans le cadre d'une vision commune d'une économie numérique africaine équilibrée, durable et inclusive.

4. Gestion du savoir

- 4.1.Ce projet contribuera à améliorer considérablement la connaissance des secteurs clés (infrastructure, données, financement et écosystème) de la numérisation des économies africaines. Une telle concentration d'études analytiques visant à comprendre les principaux moteurs de l'avènement du marché numérique africain est sans précédent. En outre, et afin d'assurer la pleine appropriation des concepts élaborés, ce projet prévoit la mise en place de réseaux africains (chercheurs, entrepreneurs, organisations de la société civile, etc.) qui soutiendront la CUA dans l'examen technique des documents d'acquisition et des rapports fournis, ainsi que dans la diffusion des modèles et autres programmes détaillés mis au point au profit de l'ensemble des populations africaines. Il prévoit également une composante « Renforcement des capacités » du personnel des départements en charge du développement économique, du commerce, du tourisme, de l'industrie et des minerais (ETTIM), ainsi que des infrastructures et de l'énergie.
- 4.2.La Banque recueillera et diffusera les connaissances et l'expérience acquises dans le cadre de ce projet en les partageant régulièrement par le truchement des diverses plateformes consultatives, ainsi que de ses plateformes « Laboratoire d'innovation et d'entrepreneuriat » et « Tribune pour 50 millions de femmes africaines ». Les enseignements tirés et les expériences acquises seront mis à disposition pour éclairer les futures opérations de la Banque. Tous les produits du présent projet, y compris les rapports, les comptes rendus des ateliers de validation et de consultation des parties prenantes, ainsi que les rapports sectoriels, seront mis à la disposition de tous les États membres de l'UA et au-delà, afin que ceux-ci puissent les utiliser pour planifier, hiérarchiser et coordonner leurs programmes de développement numérique.

Cadre logique axé sur les résultats

CADRE DE RÉSULTATS					
A INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET					
■ INTITULÉ ET CODE SAP DU PROJET : Multinational – Projet d’appui au développement du marché numérique en Afrique (UP4DMDA) – Phase 1 – P-Z1-GB0-035			■ PAYS/RÉGION : Multinational (par le biais de la Commission de l’Union africaine – CUA)		
■ OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET : Renforcer les cadres généraux (stratégique, politique, réglementaire et conceptuel) et les dimensions transversales (genre, changement climatique, fragilité et résilience) du développement de l’économie numérique en Afrique					
■ INDICATEUR(S) D’ALIGNEMENT : i) Commerce électronique et numérique intra-africain en pourcentage du volume total des échanges commerciaux (%) ; ii) Coût du commerce transfrontalier (\$) ; iii) Pays profondément et largement intégrés (nombre)					
B MATRICE DES RÉSULTATS					
CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DESCRIPTION DES INDICATEURS	INDICATEUR DU CMR/ADOA	UNITÉ DE MESURE	RÉFÉRENCE (date)	CIBLE À L’ACHÈVEMENT (2026)	MOYENS DE VÉRIFICATION
■ ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 1 : Amélioration de l’accès aux systèmes de financement innovants (PPP, en particulier)					
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.1 : Publication d’avis d’appel d’offres au titre de PPP relatifs au développement de l’infrastructure à large bande (fibre optique, réseaux mobiles et alternatifs)		Nombre	2 (2022)	5	• Rapports d’activité de la CUA • Rapports annuels de l’ICA sur l’IFT
■ ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 2 : Augmentation des installations de stockage de données pour promouvoir et développement du marché africain des données					
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.1 : Projets de centres de données numériques régionaux et multinationaux annoncés		Nombre	2 (2022)	15	• Rapports d’activité de la CUA • Rapports annuels de l’ICA
■ ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 3 : Renforcement des capacités en matière de cybersécurité					
INDICATEUR DE RÉSULTAT 3.1 : Valeur des pertes dues aux cyberattaques		Pertes	3,5 milliards de \$ EU ¹ (2017)	< (niveau des pertes de 2017)	• Rapports d’activité de la CUA • Rapports annuels de l’ICA
■ ÉNONCÉ DE PRODUIT 1 : Élaboration de documents de référence sur les concepts, les modèles de financement, les systèmes de gouvernance, etc.					
INDICATEUR DE PRODUIT 1.1 : Conception et mise en œuvre de programmes d’appui à la modernisation des MPME et des start-ups, ainsi qu’au commerce numérique et au commerce électronique		Nombre	0 (2022)	10	• Rapports d’activité de la CUA
INDICATEUR DE PRODUIT 1.2 : Conception et mise en œuvre de programmes de soutien pour la promotion du commerce numérique et du commerce		Nombre	0 (2022)	10	• Rapports d’activité de la CUA

¹ Serianu, Rapport sur la Cybersécurité en Afrique 2017

électronique, en collaboration avec les services postaux africains					
■ ÉNONCÉ DE PRODUIT 2 : Mise en place de réseaux et de capacités numériques par le biais d'organisations africaines					
INDICATEUR DE PRODUIT 2.1 : Mise en place et opérationnalisation de plateformes et de réseaux d'acteurs africains (chercheurs, entrepreneurs, etc.)	☐	Nombre	0 (2022)	5	• Rapports d'activité de la CUA
INDICATEUR DE PRODUIT 2.2 : Examen des produits attendus du projet	☐	Nombre	0 (2022)	35	• Rapports d'activité de la CUA
■ ÉNONCÉ DE PRODUIT 3 : Intégration de la dimension genre et de la réactivité au changement climatique dans le secteur numérique africain					
INDICATEUR DE PRODUIT 3.1 : Événements de dialogue sur les politiques visant à promouvoir la participation des MPME appartenant à des femmes et à des jeunes au commerce numérique	☐	Nombre	0 (2022)	1	• Rapports d'activité de la CUA
INDICATEUR DE PRODUIT 3.2 : Séances de formation et de mentorat sur le commerce numérique à l'intention des MPME appartenant à des femmes et à des jeunes	☐	Nombre	0 (2022)	2	• Rapports d'activité de la CUA
INDICATEUR DE PRODUIT 3.3 : Sessions de formation interne sur l'intégration de la dimension genre dans le commerce numérique	☐	Nombre	0 (2022)	2	• Rapports d'activité de la CUA
INDICATEUR DE PRODUIT 3.4 : Produit du savoir sur le lien entre l'économie numérique et le changement climatique en Afrique, mettant en évidence les tendances, les possibilités d'action climatique, ainsi que les risques et les mesures d'atténuation	☐	Nombre	0 (2022)	1	• Rapports d'activité de la CUA

Calendrier d'exécution du projet

	2022			2023				2024				2025				2026				2027	Responsabilité
	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	
Cycle de préparation du projet																					BAD
Approbation du projet																					BAD
Signature de l'accord de don																					BAD/CUA
Entrée en vigueur/premier décaissement																					BAD
Lancement du projet																					BAD/CUA
Composante A : Catalyseurs numériques																					
Élaboration d'un cadre stratégique pour l'accès universel à l'infrastructure à large bande à l'horizon 2030																					CUA
Élaboration d'un plan directeur pour les centres de données régionaux et le Cloud souverain africain																					
Élaboration d'un plan stratégique pour les chaînes de valeur et le marché des données numériques en Afrique																					
Élaboration d'une stratégie africaine de lutte contre la cybersécurité																					
Élaboration d'un mécanisme de flux transfrontaliers des données																					
Appui à la création et à la mise en œuvre d'un cadre législatif favorable, ainsi qu'à l'adoption de spécifications techniques pour l' IDC-ID																					
Composante B : Adoption du commerce numérique et du commerce électronique																					
Élaboration d'un programme de soutien aux MPME et aux start-ups																					CUA
Élaboration d'un programme d'appui à la promotion du commerce numérique et du commerce électronique																					
Composante C : Mesures de soutien																					
Élaboration d'un cadre de confiance numérique africain																					CUA
Élaboration d'un programme de soutien pour les compétences et les capacités numériques à travers le continent																					
Élaboration d'un cadre continental pour les monnaies numériques																					
Mise en œuvre d'un programme d'appui à la création de réseaux et de plateformes africains sur le développement numérique																					
Élaboration d'un produit du savoir sur le lien entre l'économie numérique et le changement climatique en Afrique																					
Mesures d'intégration du genre																					

Mise en œuvre, coordination et gestion du projet																						
Rapports administratifs, d'activité et financiers du projet																						
Missions de supervision de la Banque																						
Reconstitution des comptes spéciaux																						
Revue à mi-parcours (RMP)																						
Audits																						
Clôture																						
Rapport d'achèvement de projet (RAP)																						

RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BAD À L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE DON EN FAVEUR DE L'UNION AFRICAINE (UA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ NUMÉRIQUE EN AFRIQUE (UP4DMDA) – PHASE 1

La Direction soumet les rapport et recommandation suivants concernant une proposition d'octroi d'un don du Fonds africain de développement (FAD) d'un montant de 7 millions d'UC – au titre de l'Enveloppe des opérations régionales/Guichet des biens publics régionaux – à la Commission de l'Union africaine (CUA) en vue de financer le Projet d'appui au développement du marché numérique en Afrique (UP4DMDA) – Phase 1.

I. PERTINENCE STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1. Liens entre le projet et les stratégie et objectifs du pays

- 1.1.1. Sur le plan stratégique, le présent projet s'inscrit dans la droite ligne des Cinq grandes priorités de la Banque, notamment celles consistant à « Intégrer l'Afrique », « Industrialiser l'Afrique » et « Améliorer la qualité de vie de tous les Africains ». Il est également en phase avec deux des trois principaux piliers du Cadre stratégique d'intégration régionale (CSIR), à savoir : i) la Connectivité des infrastructures, qui vise à renforcer la connectivité régionale ; ii) l'Investissement et le commerce transfrontaliers, par le biais de pools énergétiques, d'infrastructures de transport et d'infrastructures numériques intégrés régionaux ; et iii) le Commerce et l'investissement, qui vise à traiter de la question des liens importants entre le commerce et l'investissement par le truchement de réformes stratégiques, réglementaires et institutionnelles. Par ailleurs, il s'inscrit dans le droit fil du Pilier II (Créer des capacités pour une transformation inclusive et durable) du Document cadre sur les priorités stratégiques et opérationnelles du FAD-15.
- 1.1.2. Le projet proposé est également conforme à la troisième priorité stratégique de la Stratégie 2022-26 de la BAD pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique (Catalyser les investissements privés), qui vise à créer les conditions pour l'investissement privé et la création d'emplois, en soutenant l'amélioration des environnements commerciaux et le renforcement des chaînes de valeur et des compétences, notamment pour les femmes et les jeunes, ainsi qu'à la vision de la Stratégie en matière de genre (2021-2025) pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, qui consiste à transformer les secteurs clés du continent en terrains d'opportunités accessibles où chacun, quel que soit son milieu, peut bénéficier d'un accès égal aux opportunités de commerce numérique et de commerce électronique. Il est aussi en phase avec le Plan d'action pour le changement climatique et la croissance verte (2021-2025) du Groupe de la Banque, qui vise à offrir aux pays africains les meilleures chances de se reconstruire en mieux en favorisant une reprise robuste et résiliente, en les aidant à jeter de solides bases technologiques pour leurs économies, afin de renforcer l'action contre le changement climatique et pour la croissance verte.
- 1.1.3. En ce qui concerne l'UA elle-même, le projet contribuera à la réalisation des Objectifs mondiaux de développement durable (ODD), notamment la Cible 8 (Travail décent et croissance économique) et la Cible 9 (Industrie, innovation et infrastructure), ainsi que de l'Agenda 2063 de l'UA, de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (STNA) et de la Stratégie de l'UA relative au développement du commerce électronique en cours de préparation. Par exemple, les principaux objectifs spécifiques

de la STNA consistent à : i) créer un marché numérique unique sécurisé en Afrique d'ici 2030 ; ii) créer l'environnement harmonisé nécessaire pour garantir les investissements et les financements ; iii) harmoniser les politiques, les lois et les règlements et mettre en place et améliorer les réseaux et services numériques ; iv) mettre en œuvre les lois, les politiques et les règlements nécessaires pour stimuler et accélérer la transformation numérique pour le développement national, régional et continental ; v) promouvoir des normes ouvertes et l'interopérabilité pour le cadre de confiance transfrontalier, la protection des données personnelles et la confidentialité, etc. À cet égard, la Banque a apporté une assistance technique pour l'élaboration d'une identité numérique de l'UA et de cadres stratégiques pour les données. La création d'opportunités d'emploi pour des millions de jeunes Africains est essentielle pour la stabilité et la prospérité du continent. La transformation numérique des économies offre de nouvelles opportunités d'accroître les échanges intra-africains et de stimuler la croissance économique. L'avènement d'un commerce numérique inclusif recèle un important potentiel pour contribuer à la réalisation de l'Agenda 2063 et à la transformation structurelle de l'Afrique, ainsi qu'à la réalisation des Objectifs de développement durable, avec une contribution attendue d'environ 180 milliards de dollars EU au PIB du continent d'ici 2025². Le projet soutient également la Stratégie et le Plan d'action 2022-32 de l'UA pour l'Afrique en matière de changement climatique et de développement résilient, qui visent à promouvoir la transformation numérique comme voie de développement transformateur et résilient au changement climatique.

- 1.1.4. Le projet est conforme aux différents documents de stratégie d'intégration régionale (DSIR), comme suit : i) région de l'Afrique australe (DSIR-AA 2020-26) – Connectivité (numérique) des infrastructures et intégration des marchés ; ii) région de l'Afrique orientale (DSIR-AE 2018-22) – Développement des infrastructures régionales pour la transformation économique et Renforcement des cadres stratégiques et institutionnels pour l'intégration des marchés, l'investissement et le développement des chaînes de valeur ; iii) région de l'Afrique de l'Ouest (DSIR-AO 2020-25) – Renforcer les infrastructures transfrontalières résilientes et Soutenir le développement des entreprises régionales ; iv) région de l'Afrique centrale (DSIR-AC 2019-25) – Renforcer les infrastructures régionales (énergie, transports et technologies de l'information et de la communication) et Soutenir les réformes du commerce intrarégional et renforcer les capacités institutionnelles des communautés économiques régionales ; v) région de l'Afrique du Nord (DSIR-AN 2020-26) – Intégrer l'Afrique du Nord par la promotion de la connectivité des infrastructures régionales et Renforcer le commerce et les investissements interrégionaux et intrarégionaux par la promotion du secteur privé.

1.2. Justification de l'intervention de la Banque

- 1.2.1. La justification de l'intervention de la Banque dans ce projet tient à la nécessité de jouer un rôle catalyseur et d'aider les PMR à libérer leur potentiel de transformation numérique. Le projet proposé contribuera à faciliter la création de conditions préalables non contraignantes (politiques, stratégies, mécanismes de financement, concepts, etc.) à l'avènement d'un marché numérique africain qui accélérera les flux de données interafricains, stimulera l'innovation et l'entrepreneuriat numériques et accélérera la création d'emplois pour les jeunes en particulier, grâce à leurs aptitudes et compétences numériques liées à la 4^e révolution industrielle, etc. Cela recèle à la fois le potentiel de

² Google/IFC, Rapport sur la cyberéconomie 2020

contribuer à l'industrialisation et aux échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECA.

- 1.2.2. L'avantage comparatif et la valeur ajoutée du Groupe de la Banque dans le cadre du présent projet tiennent à son expérience cumulée dans le cadre de divers projets numériques sur le continent, à leur portée (régionale et nationale) et à leurs domaines d'intervention (infrastructures et/ou utilisations et écosystème). Ce projet permettra à la Banque de mettre à profit son expérience en matière d'appui à l'harmonisation des cadres et règlements numériques et à l'élaboration de politiques et de stratégies. Cela contribuera à la réalisation d'études de faisabilité détaillées sur des projets prioritaires régionaux et nationaux qui constituent la condition préalable à une bonne qualité à l'entrée des opérations d'investissement financées par la Banque. Le projet s'attaquera directement aux obstacles réglementaires et stratégiques qui entravent les échanges efficaces, sûrs et réglementés de données au plan national et à travers les frontières. En renforçant l'harmonisation des règlements et des politiques et en élaborant des cadres et des plans stratégiques sur un ensemble de fondements numériques (cybersécurité, identité et monnaies numériques, connectivité, etc.), les valeurs et les volumes des échanges de données numériques devraient non seulement créer et élargir le marché numérique africain, mais également servir d'élément catalyseur pour l'économie numérique du continent. D'une manière générale, cela attirera davantage d'investissements (locaux et étrangers) et de talents.
- 1.2.3. Le présent projet complétera les projets numériques nationaux (financés, en particulier par la Banque) à l'aide des mécanismes et cadres régionaux appropriés afin de promouvoir les flux transfrontaliers de données numériques pour favoriser le commerce numérique et le commerce électronique entre les pays africains. Il est complémentaire et synergique avec l'appui institutionnel aux politiques de paiement numérique et de commerce électronique pour les échanges transfrontaliers financés par la Banque, en collaboration avec Smart Africa. L'avènement d'un marché numérique unique en Afrique permettra, notamment de mettre à niveau les MPME et les start-ups qui s'intégreront plus facilement dans les chaînes de valeur mondiales et régionales sur les plans de la production et de la transformation des biens et services, de la création de marchés où les transactions peuvent être effectuées de manière plus rentable et plus respectueuse du climat, ainsi que d'améliorer l'accès des MPME aux informations et aux technologies qui favorisent une croissance et des pratiques à faible émission de carbone et résilientes au changement climatique. L'Afrique a le pourcentage le plus élevé de femmes entrepreneurs au monde, une femme sur quatre créant ou gérant une entreprise. Les MPME créent environ 80 % des emplois en Afrique (sur un marché d'environ 1,2 milliard de personnes) et contribuent à hauteur de 50 % au PIB du continent. Cela représente donc une contribution considérable à l'amélioration de la qualité de vie des populations africaines. Suite à cette intervention, la Banque prépare également le Projet d'intégration du marché numérique de la Corne de l'Afrique (HDMI), auquel le FAD-15/BPR a accordé la priorité en 2022, en collaboration avec l'IGAD. Ce projet, qui concerne essentiellement la Corne de l'Afrique, vise à soutenir la préparation de projets nationaux et régionaux concrets et réalisables pour approfondir l'intégration numérique de cette région.

1.3. Coordination des interventions des bailleurs de fonds

- 1.3.1. Suite à l'adoption de la STNA en février 2020, la CUA, avec le soutien de l'UE et à travers le projet PRIDA (Initiative de politique et de réglementation pour l'Afrique numérique), a élaboré des stratégies numériques dans trois secteurs socioéconomiques

(santé, éducation et agriculture). En ce qui concerne l'environnement favorable, le projet PRIDA a permis d'élaborer une stratégie d'harmonisation continentale pour soutenir la création d'un marché numérique unique en Afrique. Avec le soutien de la GIZ, la CUA a élaboré le Cadre stratégique pour les données de l'UA et le Cadre d'interopérabilité de l'UA pour l'identification numérique, qui ont été approuvés par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en février 2021. Ces deux cadres visent à contribuer au développement et à l'intégration numériques du continent. Deux activités de ce projet sont directement liées à ces cadres en mettant l'accent sur leur mise en œuvre.

- 1.3.2. Pendant la préparation du présent projet et compte tenu des enseignements tirés des précédents appuis techniques de la Banque à la CUA, il a été important d'inclure dans ce projet une activité spécifique qui permettra à la Commission d'identifier les experts numériques africains qui travaillent à la fois sur le continent et ailleurs. L'objectif est de constituer un pool d'expertise qui sera organisé autour de réseaux/plateformes thématiques afin, notamment, de conseiller la CUA dans ses différentes activités pour la mise en œuvre de la STNA et de la Stratégie de commerce électronique. Il est primordial que les avis et recommandations des experts africains soient recueillis et pris en compte dans les différents documents stratégiques et politiques, quel que soit le bailleur de fonds qui apporte son appui technique et/ou financier, afin que les intérêts stratégiques de l'Afrique soient préservés dans un secteur de souveraineté aussi important que le développement numérique.

II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Composantes du projet

- 2.1.1. L'objectif global du présent projet est de renforcer les cadres (stratégique, de politique, réglementaire et conceptuel) et les dimensions transversales (genre, changement climatique et résilience) pour le développement de l'économie numérique de l'Afrique. Ces cadres constituent un facteur important pour l'orientation de la mise en place d'un marché numérique unique à travers le continent d'ici 2030. Par conséquent, le projet contribuera à la mise en œuvre de catalyseurs numériques (accès universel à l'infrastructure à large bande, Cloud souverain africain, marché numérique africain, etc.), de programmes de promotion du commerce électronique et numérique pour les MPME et les start-ups, et d'un écosystème propice à la confiance numérique, aux compétences et aux réseaux d'experts africains. Il appuiera la mise en œuvre de la ZLECA, qui est un important outil mis à la disposition des économies africaines gravement touchées par l'actuelle pandémie de COVID-19. Le projet s'articule autour des quatre composantes décrites ci-dessous.

Composante A – Catalyseurs numériques : Malgré la numérisation de son économie depuis le tournant des années 2000, l'Afrique est confrontée à des défis structurels qui pourraient entraîner une fracture numérique encore plus grande non seulement avec le reste du monde, mais aussi entre tous les pays africains. Il est donc impératif de combler les lacunes stratégiques, de politique, réglementaires et conceptuelles sur le continent afin de soutenir les efforts nationaux et régionaux, en tenant compte des obstacles liés au genre et à l'inclusion sociale. Par conséquent, et au titre de cette composante, il est primordial de concevoir une approche claire pour élaborer : i) un cadre stratégique pour l'accès universel aux infrastructures à large bande d'ici 2030 ; ii) un plan directeur pour les centres de données régionaux et le Cloud souverain africain ; iii) un plan stratégique pour les chaînes de valeur et le marché des données numériques en Afrique ; iv) une stratégie africaine de cybersécurité ; et v) un mécanisme de flux transfrontalier des données. En outre, le projet soutiendra la création et la mise en œuvre d'un cadre législatif favorable, ainsi que l'adoption de

spécifications techniques pour les Certificats numériques d'identité interopérables et juridiques (IDC-ID) sur la base du cadre d'identité numérique de l'UA approuvé et soutenu par la Banque.

Composante B – Adoption du commerce numérique et du commerce électronique : Sur la base des catalyseurs numériques, il est essentiel de jeter les bases de l'adoption par le plus grand nombre d'Africains du commerce numérique et du commerce électronique pour soutenir : i) l'industrialisation ; ii) les échanges intra-africains ; et iii) l'adoption des services. Ainsi, et compte tenu de leur poids économique en Afrique (la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial et environ 80 % des emplois), les MPME peuvent être des moteurs essentiels pour le commerce numérique et le commerce électronique grâce à un accès généralisé et à l'utilisation d'outils numériques. En outre, le secteur postal africain peut apporter une contribution significative en relevant certains défis majeurs concernant la logistique, l'adressage physique, l'accès aux plateformes numériques pour les produits des artisans, etc. Dans le cadre de cette composante, le projet soutiendra la mise au point d'un programme de mise à niveau inclusif pour les MPME et les start-ups, ainsi qu'un programme d'appui pour la promotion d'un commerce numérique et d'un commerce électronique inclusifs en collaboration avec les services postaux africains.

Composante C – Mesures de soutien : La numérisation élargit l'accès aux services, mais soulève également d'importantes questions de confiance (notamment autour de l'utilisation des données personnelles) ; la sécurité des données ; les compétences pour participer au monde numérique, ainsi que les éléments essentiels pour la croissance industrielle (interopérabilité et normalisation). Dans le cadre de ce volet, les activités du projet comprendront : i) l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de confiance numérique africain ; ii) un programme de soutien détaillé sur les compétences et les capacités numériques à travers le continent ; iii) l'élaboration d'un cadre continental pour les monnaies numériques ; et iv) la mise en œuvre d'un programme d'appui à la création de réseaux et de plateformes africains pour le développement numérique. Pour mettre en évidence les implications d'une économie numérique pour le changement climatique, le projet soutiendra la mise au point d'un produit du savoir sur le lien entre l'économie numérique et le changement climatique, en mettant en exergue les tendances, les opportunités, les risques et les mesures d'atténuation. Il prévoit aussi des activités d'intégration de la dimension genre.

Composante D – Gestion du projet : La mise en œuvre diligente de ce projet nécessitera la création d'une cellule d'exécution de projet (CEP) au sein de la Commission de l'Union africaine (CUA) et d'un comité de pilotage de projet (CPP). Cette composante financera également certaines activités spécifiques telles que : i) l'acquisition de matériel informatique ; ii) les audits externes du projet ; iii) l'organisation d'ateliers, de séminaires et de réunions.

Les composantes, les activités et les coûts connexes du projet sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Composantes, activités et coûts connexes du projet

Composantes	Portée proposée des activités	Coûts (UC)
Composante A : Catalyseurs numériques	✓ Élaboration d'un cadre stratégique pour l'accès universel aux infrastructures à large bande d'ici 2030 ✓ Élaboration d'un plan directeur pour les centres de données régionaux et le Cloud souverain africain ✓ Élaboration d'un plan stratégique pour les chaînes de valeur et le marché des données numériques en Afrique ✓ Élaboration d'une stratégie africaine de cybersécurité	2 730 000

Composantes	Portée proposée des activités	Coûts (UC)
	✓ Élaboration d'un mécanisme de flux transfrontalier des données ✓ Appui à la création et à la mise en œuvre d'un cadre législatif propice, ainsi qu'à l'adoption de spécifications techniques pour l'IDC-ID	
Composante B : Adoption du commerce numérique et du commerce électronique	✓ Élaboration d'un programme de soutien aux MPME et aux start-ups ✓ Élaboration d'un programme d'appui à la promotion du commerce numérique et du commerce électronique	1 120 000
Composante C : Mesures de soutien	✓ Élaboration d'un cadre de confiance numérique africain ✓ Élaboration d'un programme de soutien pour les compétences et les capacités numériques à travers le continent ✓ Élaboration d'un cadre continental pour les monnaies numériques ✓ Mise en œuvre d'un programme d'appui à la création de réseaux et de plateformes africains pour le développement numérique ✓ Mise au point d'un produit du savoir sur le lien entre l'économie numérique et le changement climatique en Afrique ✓ Mesures d'intégration de la dimension genre	1 568 667
Composante D : Gestion du projet	✓ Personnel de la CEP ✓ Installations de la CEP ✓ Pool d'experts de la CUA ✓ Matériel informatique ✓ Élaboration d'un plan de communication ✓ Sessions de formation, réunions et séminaires ✓ Audits comptables et financiers	2 088 000
Aléas financiers		375 333
Total		7 882 000

2.2. Solution technique retenue et autres solutions étudiées

2.2.1. La solution technique retenue repose sur les caractéristiques spécifiques requises pour l'harmonisation du cadre réglementaire et de politique, ainsi que pour l'élaboration de cadres stratégiques et de plans directeurs (pour la création d'un marché numérique unique africain) qui pourraient intéresser de nombreux pays n'appartenant pas nécessairement à la même CER. Les PMR (et CER) participants sont divers en termes de capacités institutionnelles et techniques pour entreprendre efficacement lesdites activités. Par conséquent, l'approche adoptée par la CUA pour la mise en œuvre des stratégies de transformation numérique et de commerce électronique tient compte des limites susmentionnées. La théorie du changement décrit les changements que le projet vise à introduire dans l'écosystème numérique continental afin de susciter et d'appuyer la justification du choix du projet au détriment des autres options (Voir Annexe III).

2.2.2. Les autres options étudiées pendant la conception du projet et les causes de leur rejet sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Solutions de rechange au projet étudiées et causes de leur rejet

Options	Brèves descriptions	Causes du rejet
Option 1 : Apporter un appui individuel aux PMR et/ou aux CER	L'appui aux PMR et/ou aux CER afin qu'ils exécutent eux-mêmes les activités de ce projet serait avantageux en termes d'efficacité et de facilité de mise en œuvre.	✓ Cette approche pourrait être entravée par de nombreux défis tels que le manque de volonté, de soutien et de parrainage politiques. ✓ Les PMR (et les CER) s'occupent des dimensions nationales et régionales, mais pas nécessairement des aspects continentaux qui sont les plus propices à la création d'un marché numérique unique africain à long terme. ✓ Compte tenu de la nécessité de prendre en compte les dimensions continentales, l'approche pourrait nécessiter d'énormes moyens financiers qui ne sont pas disponibles en raison de la rareté des ressources due aux contraintes budgétaires aggravées par les impacts négatifs considérables de la pandémie de COVID-19. ✓ La rapidité des évolutions technologiques dans le monde numérique ne permet pas une planification à long terme. ✓ Il pourrait y avoir des risques d'éparpillement. ✓ Cette approche pourrait exclure les possibilités de partager les expériences et les enseignements tirés les uns des autres dans le contexte africain, ainsi que les processus d'analyse comparative avec des zones géographiques comparables, notamment l'Union européenne. ✓ Cette approche pourrait ne pas reposer sur les meilleures pratiques.
Option 2 : Mettre en commun les ressources avec d'autres partenaires au développement	Cette approche permettrait d'élargir la portée du projet et de générer des externalités positives beaucoup plus importantes dans les différents secteurs socioéconomiques grâce aux caractéristiques transversales de l'économie numérique.	✓ Bien que cela semble facile sur le papier, la coordination et l'identification de partenaires ayant des objectifs similaires ou identiques pourraient, en fait, prendre davantage de temps. ✓ Les partenaires au développement peuvent envisager des approches différentes pour l'exécution des tâches prévues, ce qui rend la prise de décision beaucoup plus bureaucratique et onéreuse, en raison des divers processus chronophages (suivi, missions de supervision conjointes, rapports sur l'état d'avancement des projets, etc.). ✓ Cette approche pourrait être source de gaspillage si la coordination et la supervision ne sont pas harmonisées et bien définies.

2.3. Type de projet

2.3.1. Le projet est à la fois une opération multisectorielle (numérique, commerce, éducation, développement financier, etc.) et multinationale qui répond aux critères d'un BPR. Les BPR ont des caractéristiques et des avantages qui sont résumés dans le tableau ci-dessous, notamment : i) une consommation non concurrentielle entre les pays et au-delà (individus, entreprises et administration dans chaque pays) ; ii) l'inclusivité et la

non-exclusion des avantages produits ; iii) l'intérêt public et l'appropriation des avantages sont évidents à travers l'approche intergouvernementale ; iv) les dimensions régionales sont explicites à travers l'appropriation des PMR organisés en CER et autres organismes régionaux ; v) l'alignement sur les orientations stratégiques de la Banque, ainsi que sur les objectifs continentaux et régionaux ; vi) le rôle de catalyseur et en amont en matière de stimulation du commerce transfrontalier des produits agricoles, de la valeur ajoutée et des activités d'industrialisation ; et vii) les avantages supplémentaires de la coopération sont évidents et démontrables, étant donné que les pays ont besoin de commercer les uns avec les autres, ce qui a pour effet d'augmenter l'impact sur le développement par le biais de la coopération.

Tableau 3 : Conformité du projet avec les exigences liées aux BPR

Critères	Conformité
Non-rivalité	Suite à l'exécution du projet, tous les politiques, stratégies, concepts, etc. élaborés seront mis à la disposition des CER et des PMR afin de créer un environnement favorable à l'avènement d'un marché numérique unique africain à l'horizon 2030. En outre, les acteurs privés auront accès aux politiques et stratégies élaborées afin de mettre en place un cadre de dialogue neutre et propice au développement harmonieux de l'économie numérique sur le continent. Les OSC seront aussi impliquées pour veiller à ce que les droits des consommateurs, la protection de la vie privée, le droit à l'information, etc. soient pris en compte.
Non-exclusion	Les politiques, stratégies et documents conceptuels relatifs au numérique qui seront élaborés dans le cadre de ce projet seront entièrement mis à la disposition de l'ensemble des PMR par le truchement de leurs ministères techniques nationaux (en charge de l'économie numérique) qui valideront tous ces produits après examen par les représentants des 8 CER reconnues. En outre, les précieuses contributions attendues des experts africains travaillant dans l'industrie numérique à travers le monde dans le cadre des plateformes et des réseaux de partage prévus dans le cadre du présent projet constituent un soutien extraordinaire à la qualité à l'entrée des produits pour chaque activité du projet.
Intérêt public et appropriation	En général, l'une des principales missions de la CUA consiste à élaborer, promouvoir, coordonner et harmoniser les programmes et les politiques de l'UA avec ceux des CER et des PMR. Par conséquent, les différents départements thématiques de la CUA disposent d'un cadre permanent de collaboration et de consultation avec les CER et les PMR en matière d'élaboration de politiques et de stratégies sectorielles (numérique, commerce, industrie, énergie, transports, etc.) pour examen, adoption et prise en compte aux niveaux régional et national. Cette intervention tirera parti des cadres de coopération existants sur le numérique et les échanges commerciaux entre les départements de la CUA en charge du développement économique, du commerce, du tourisme, de l'industrie et des minerais (ETTIM), ainsi que des infrastructures et de l'énergie, et les différents CER et PMR.
Dimension régionale	Cette opération s'inscrit donc dans le cadre de l'appui de la Banque aux initiatives continentales visant à promouvoir l'intégration régionale par le biais, notamment,

Critères	Conformité
	de la promotion du commerce et de l'intégration économique. Elle est complémentaire aux nombreuses opérations numériques (assistance technique, investissements, etc.) que la Banque appuie, et qui contribuent, dans une large mesure, au programme d'intégration africaine qu'elle soutient. À cet égard, il convient de souligner que les projets CAB et DTS sont les deux principales opérations multinationales et régionales qui ont été financées par la Banque dans le domaine du développement des infrastructures à large bande depuis sa création. Ces projets visent à établir les chaînons manquants à travers le continent africain, du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest. Grâce à eux, la Banque joue un rôle de premier plan non seulement en matière de développement des infrastructures numériques (dorsales à fibre optique, centres de données, parcs technologiques, etc.), mais également pour les bases de l'administration en ligne. Cependant, il est important d'aborder les questions d'harmonisation des cadres stratégiques, réglementaires et de politique au niveau continental afin de lever les obstacles entre les PMR et aussi entre les CER pour assurer les flux de données fluides, sécurisés et réglementés, qui constituent un pilier essentiel du marché numérique africain unique.
Alignement stratégique	Le projet proposé s'inscrit dans la droite ligne de la Stratégie décennale de la Banque (SD), du Cadre stratégique d'intégration régionale (CSIR), ainsi que de la Politique et de la Stratégie d'intégration régionale (PSIR). La stratégie de la Banque est tout à fait en phase avec les principales priorités de la CUA. Elle est également en harmonie avec trois des Cinq grandes priorités de la Banque, notamment celles consistant à : i) Intégrer l'Afrique ; ii) Industrialiser l'Afrique ; et iii) Améliorer la qualité de vie de tous les Africains. En outre, elle est conforme à la Stratégie 2022-26 de la BAD pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique, et à la vision de l'actuelle Stratégie en matière de genre (2021-25) pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, qui consiste à transformer les principaux secteurs du continent en terrains d'opportunités accessibles où chacun, quel que soit son milieu, jouit d'un accès égal aux opportunités de commerce numérique et de commerce électronique. Par ailleurs, le présent projet s'inscrit dans le droit fil de l'Agenda 2063 de l'UA, de la STNA et de la Stratégie relative au développement du commerce électronique en cours de préparation. Le commerce numérique recèle un important potentiel pour contribuer à la réalisation de l'Agenda 2063 et à la transformation structurelle de l'Afrique, ainsi qu'à la réalisation des objectifs mondiaux de développement durable (ODD).
Rôle catalyseur et en amont	Les MPME demeurent la pierre angulaire de la plupart des économies dans le monde, car elles représentent environ la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial et 60 à 70 % de l'emploi. En Afrique, les MPME représentent environ deux tiers de la main-d'œuvre formellement employée du continent. En outre, l'importance de la création d'opportunités d'emploi par le truchement du commerce électronique et numérique pour les millions de jeunes Africains non scolarisés, qui ont quitté l'école sans formation suffisante et même diplômés, est essentielle pour la stabilité et la prospérité du continent dans un contexte international mouvementé. Alors que 10 à 12 millions de jeunes entrent chaque année sur le marché du travail, seuls 3 millions d'emplois formels sont créés chaque année sur le continent. Cependant, le développement du commerce électronique et du commerce numérique en Afrique et notamment les MPME, qui en sont le principal vecteur, font face à des défis multiformes qui sont liés : i) à l'accès limité à des services numériques fiables et abordables ainsi qu'aux utilisateurs (acheteurs) potentiels ; ii) à la logistique et aux efforts visant à combler les lacunes en matière de transport et de livraison des marchandises, ainsi qu'à la facilitation des échanges ; iii) à l'absence de cadres juridiques et réglementaires propices à la promotion des échanges transfrontaliers de données et de produits ; iv) à l'absence de solutions de paiement numérique pour faciliter les échanges entre les pays africains ; v) au déficit de compétences en matière de commerce

Critères	Conformité
	électronique et numérique ; vi) à l'accès limité à un ensemble de mécanismes d'appui (financier, juridique, budgétaire, etc.) nécessaires à leurs développement et croissance. En outre, la plupart des MPME utilisent les moyens numériques pour augmenter leurs revenus (fintech), pour mieux communiquer avec leurs parties prenantes (équipes, clients, fournisseurs, etc.), mais surtout pour aborder de nouveaux marchés. Cette intervention contribuera donc à combler en amont les lacunes susmentionnées liées aux aspects stratégiques, de politique, réglementaires et conceptuels ainsi qu'aux dimensions transversales (genre, changement climatique et résilience) en vue de leur mise en œuvre dans les pays africains, outre les projets nationaux d'appui à la promotion du commerce électronique et du commerce numérique.
Avantages supplémentaires de la coopération	Les stratégies, politiques et concepts qui seront élaborés dans le cadre de ce projet serviront de support général à un écosystème commun et harmonisé pour le développement du commerce électronique à travers le continent, étant donné l'étroitesse des marchés nationaux, pris individuellement. Par conséquent, il ne sera plus nécessaire d'entreprendre les mêmes démarches aux niveaux régional et national. Les marchés numériques transfrontaliers créeront des économies d'échelle bien plus importantes que les marchés nationaux, ce qui rend ce projet plus avantageux qu'un projet national et régional.
Impacts sur le développement	Ce projet vise à combler les lacunes stratégiques, de politique, réglementaires, conceptuelles et transversales en ce qui concerne les catalyseurs numériques pour la transformation numérique du continent. Bien que l'Afrique connaisse une révolution numérique à grande échelle, il n'en demeure pas moins qu'elle est également confrontée, depuis le début, à un problème majeur lié à la fracture numérique qui tend à s'aggraver en raison de facteurs protéiformes (accès, accessibilité financière, compétences numériques, pertinence des contenus, cybersécurité/confiance numérique, lacunes en matière de financement, contraintes stratégiques et réglementaires, etc.) En outre, la pandémie de COVID-19 a révélé les disparités non seulement entre les pays, mais aussi au sein des pays entre les différentes régions (urbaines, périurbaines et rurales). À cet effet, il est essentiel de conjuguer les efforts à tous les niveaux pour tirer parti des externalités positives de l'économie numérique pour la relance, la résilience et la durabilité du développement socioéconomique du continent. Par conséquent, grâce à ce projet, les pays membres de l'UA disposeront de cadres stratégiques, de politique, réglementaires et conceptuels (modèles de financement, gouvernance, etc.) sur les aspects primordiaux qui sous-tendent l'émergence d'un marché numérique unique africain.). Un produit du savoir sera aussi mis au point pour accroître la sensibilisation sur le lien entre l'économie numérique et le changement climatique en Afrique, en mettant en exergue les tendances, les opportunités d'action climatique, les risques et les mesures d'atténuation.

Coût du projet et dispositions relatives au financement

2.4.1. Tel qu'indiqué dans les tableaux suivants, le coût total du projet proposé s'élève à 7,882 millions d'UC. Ce montant comprend un don de 7 millions d'UC du guichet des BPR au titre du FAD-15. La CUA apportera une contribution en nature d'un montant équivalant à 882 000 UC, qui couvrira une partie des coûts de fonctionnement liés au projet. Les ressources du don seront réservées uniquement à la satisfaction des besoins des pays éligibles au financement du FAD ; en d'autres termes, les pays des Catégories A et B tireront parti directement de ce projet, tandis que les pays BAD (Catégorie C) en profiteront indirectement. Il n'existe pas d'autres sources de financement pour ce projet.

Tableau 4 : Coûts estimatifs du projet par composante

Composantes	UC			\$ EU		
	Dev.	M.L.	Total	Dev.	M.L.	Total
A. CATALYSEURS NUMÉRIQUES	2 184 000	546 000	2 730 000	3 035 760	758 940	3 794 700
B. ADOPTION DU COMMERCE NUMÉRIQUE ET DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE	896 000	224 000	1 120 000	1 245 440	311 360	1 556 800
C. MESURES DE SOUTIEN	1 254 934	313 733	1 568 667	1 744 358	436 089	2 180 447
D. GESTION DU PROJET	1 670 400	417 600	2 088 000	2 321 856	580 464	2 902 320
COÛT INITIAL	6 005 334	1 501 333	7 506 667	8 347 414	2 086 853	10 434 267
Aléas financiers (5 %)	300 267	75 067	375 333	417 371	104 343	521 713
TOTAL	6 305 600	1 576 400	7 882 000	8 764 784	2 191 196	10 955 980

Tableau 5 : Coûts du projet par catégorie de dépenses (opération globale)

Catégories de dépenses	UC			\$ EU		
	Dev.	M.L.	Total	Dev.	M.L.	Total
A. SERVICES	4 241 734	1 060 433	5 302 167	5 896 010	1 474 002	7 370 012
B. BIENS	11 200	2 800	14 000	15 568	3 892	19 460
C. FONCTIONNEMENT	1 752 400	438 100	2 190 500	2 435 836	608 959	3 044 795
COÛT INITIAL	6 005 334	1 501 333	7 506 667	8 347 414	2 086 853	10 434 267
Aléas financiers (5 %)	300 267	75 067	375 333	417 371	104 343	521 713
TOTAL	6 305 600	1 576 400	7 882 000	8 764 784	2 191 196	10 955 980

Tableau 6 : Coûts du projet par catégorie de dépenses (financement de la Banque)

Catégories de dépenses	UC			\$ EU		
	Dev.	M.L.	Total	Dev.	M.L.	Total
A. SERVICES	4 241 734	1 060 433	5 302 167	5 896 010	1 474 002	7 370 012
B. BIENS	11 200	2 800	14 000	15 568	3 892	19 460
C. FONCTIONNEMENT	1 080 400	270 100	1 350 500	1 501 756	375 439	1 877 195
COÛT INITIAL	5 333 334	1 333 333	6 666 667	7 413 334	1 853 333	9 266 667
Aléas financiers (5 %)	266 667	66 667	333 333	370 667	92 667	463 333
TOTAL	5 600 000	1 400 000	7 000 000	7 784 000	1 946 000	9 730 000

Tableau 7 : Coûts du projet par source de financement

Sources de financement	UC			\$ EU			Pourcentage
	Dev.	M.L.	Total	Dev.	M.L.	Total	
Don FAD	5 600 000	1 400 000	7 000 000	7 784 000	1 946 000	9 730 000	89 %
Contribution de la CUA	705 600	176 400	882 000	980 784	245 196	1 225 980	11 %
TOTAL	6 305 600	1 576 400	7 882 000	8 764 784	2 191 196	10 955 980	100 %

Tableau 8 : Calendrier de dépenses par composante et par année (UC)

Composantes	5 %	30 %	30 %	25 %	10 %	100 %
	2022	2023	2024	2025	2025	Total
Composante A : Catalyseurs numériques	136 500	819 000	819 000	682 500	273 000	2 730 000
Composante B : Adoption du commerce numérique et du commerce électronique	56 000	336 000	336 000	280 000	112 000	1 120 000
Composante C : Mesures de soutien	78 433	470 600	470 600	392 167	156 867	1 568 667
Composante D : Gestion du projet	104 400	626 400	626 400	522 000	208 800	2 088 000
COÛT INITIAL	375 333	2 252 000	2 252 000	1 876 667	750 667	7 506 667
Aléas financiers (5 %)	18 767	112 600	112 600	93 833	37 533	375 333
TOTAL	394 100	2 364 600	2 364 600	1 970 500	788 200	7 882 000

Tableau 9 : Composantes du projet par source de financement (UC)

Composantes	Don FAD	Contribution de la CUA	Total
Composante A : Catalyseurs numériques	2 866 500	0	2 866 500
Composante B : Adoption du commerce numérique et du commerce électronique	1 176 000	0	1 176 000
Composante C : Mesures de soutien	1 647 100	0	1 647 100
Composante D : Gestion du projet	1 310 400	882 000	2 192 400
TOTAL	7 000 000	882 000	7 882 000

Zone et population cibles du projet

2.3.2. La population cible du projet est estimée à environ 1,4 milliard de personnes vivant en Afrique. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les PMR ont lancé un marché unique qui est opérationnel sous les auspices de la ZLECA. Ce marché, dont le produit intérieur brut (PIB) combiné est estimé à 3,4 trillions de dollars EU, comprend un marché numérique unique. Les PMR, par l'intermédiaire des CER, seront les bénéficiaires directs du projet. Les bénéficiaires indirects sont les entités publiques et privées (organismes de réglementation, sociétés de télécommunications, ORM, banques centrales/nationales, PME, start-ups, etc.) qui participent au programme de transformation numérique des pays africains.

2.4. Processus participatif pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet

2.4.1. Le processus de conception du projet a été très participatif. La Banque a collaboré avec la CUA pendant la préparation du projet et les missions d'évaluation ultérieures. Auparavant, l'équipe de projet de la Banque a fait de nombreux appels en ligne pour discuter de la portée et des dispositions relatives à la mise en œuvre du projet, compte tenu de son caractère pluridisciplinaire (numérique, commerce, éducation, développement financier, etc.). En outre, au cours des deux dernières années, la Banque a collaboré en permanence avec le département en charge des infrastructures et de l'énergie sur des documents cadres liés à l'élaboration d'un cadre d'interopérabilité de l'UA pour l'identité numérique, ainsi que d'un cadre stratégique pour les données de l'UA, pour lesquels la Banque a apporté des contributions techniques dans le cadre des groupes de travail. La Banque a maintenu le dialogue avec les autres partenaires qui apportent un soutien technique et financier à la CUA, à savoir la GIZ, la Banque

mondiale et l'Union européenne, afin de rechercher des synergies éventuelles entre les diverses interventions liées à la promotion du commerce numérique et électronique. Par ailleurs, elle a pris en compte les résultats de ses consultations permanentes avec les PMR et les CER dans le cadre des nombreux projets de développement numérique (investissements, assistance technique, etc.) qu'elle a financés.

2.5. Expérience du Groupe de la Banque et enseignements pris en compte dans la conception du projet

2.5.1. Dans les différents projets d'investissement numérique (composantes nationales des projets CAB et DTS, projet de gouvernance électronique en Tunisie, etc.) que le Groupe de la Banque a financés jusqu'à présent, il a systématiquement ajouté, en collaboration avec les pays bénéficiaires, une importante composante d'appui institutionnel et de renforcement des capacités. Cette composante vise à concevoir, notamment des études analytiques, des schémas directeurs, ainsi que des études de faisabilité de projets prioritaires pour aider les pays bénéficiaires à améliorer leur écosystème numérique national, tout en ayant en main les clés pour mettre en œuvre des projets de transformation numérique. Cette intervention s'inscrit dans la continuité des réalisations des projets susmentionnés en étendant la couverture à l'ensemble du continent africain.

Certains des principaux enseignements tirés sont résumés dans le tableau ci-après. **Tableau 10 :** Principaux enseignements tirés

Questions clés	Enseignements tirés	Auditoire cible
Importance de la participation des parties prenantes	Il est nécessaire d'impliquer toutes les parties prenantes concernées dans l'examen des produits fournis. Cela garantit l'appropriation, le renforcement des capacités et la facilité de mise en œuvre.	Les CER, par le biais des groupes de travail (GT) sur la transformation numérique et le commerce électronique
Volonté et parrainage politiques	Il est nécessaire que la CUA travaille en étroite collaboration avec les CER, les associations professionnelles concernées sur les différents sujets (réglementation, protection des données et des consommateurs, commerce électronique, etc.) abordés dans cette intervention.	Toutes les associations professionnelles africaines (organismes de réglementation, banques centrales/nationales, chambres de commerce, organismes de protection des données, etc.) sont ciblées.
Approche axée sur l'être humain	Il est nécessaire que la CUA travaille en étroite collaboration avec les CER, les organisations de la société civile (OSC) concernées pour garantir le droit à la vie privée et les libertés individuelles.	Les OSC concernées dans les différentes régions de l'Afrique
Visibilité et consultations en ligne	La visibilité est un élément essentiel pour susciter l'intérêt des médias et du grand public. Il est donc nécessaire de mettre en place une plateforme de consultation en ligne pour obtenir les contributions des populations africaines.	L'ensemble des populations africaines, potentiellement
Établissement d'un partenariat avec les opérateurs du secteur	Il est essentiel d'établir des partenariats avec les opérateurs économiques, c'est-à-	Participation d'acteurs non étatiques, notamment les

Questions clés	Enseignements tirés	Auditoire cible
privé (sociétés de télécommunications, ORM, MPME, OTF, etc.)	dire les opérateurs du secteur privé (sociétés de télécommunications, ORM, MPME, OTF, etc.) pour la durabilité à long terme et la création d'un environnement propice aux investissements par le biais de stratégies, de politiques et de cadres réglementaires harmonisés, etc.	opérateurs du secteur privé (sociétés de télécommunications, ORM, MPME, OTF, etc.)
Alignement sur le budget de la CUA	La CUA exige qu'un projet soit inclus dans le budget de la CUA qui est approuvé par les États membres de l'UA lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement (janvier/février) avant sa mise en œuvre.	CUA

2.6. Principaux indicateurs de performance

2.6.1. Le cadre logique axé sur les résultats (CLAR) du projet définit des indicateurs de résultats et de produits. S'agissant de l'impact, le projet se traduira par un meilleur accès des opérateurs économiques africains (notamment les MPME) au marché numérique dans le cadre de la ZLECA. Cette amélioration de l'accès sera possible grâce à la prise en compte des cadres stratégique, de politique, réglementaire et conceptuel (gouvernance, mécanismes de financement, etc.) et des dimensions transversales (genre, changement climatique et résilience, etc.) de tous les catalyseurs (connectivité, installations de stockage de données, cybersécurité, identité numérique, etc.) qui sous-tendent la transformation numérique des économies africaines d'ici la fin de cette décennie. Les principaux résultats escomptés du projet sont : i) une amélioration de l'accès aux systèmes de financement innovants (en particulier les PPP) ; ii) un accroissement du nombre d'installations de stockage de données pour promouvoir et développer le marché africain des données ; et iii) une amélioration des capacités en matière de cybersécurité. Au nombre des produits attendus du projet figurent : i) l'élaboration de documents de référence sur les concepts, les modèles de financement, les systèmes de gouvernance, etc. ; ii) la mise en place de réseaux et de capacités numériques par le biais d'organisations africaines ; et iii) la prise en compte de la dimension genre et de la réactivité au changement climatique dans le secteur numérique africain. La réalisation de ces résultats et les progrès accomplis feront l'objet d'un suivi et étayés par les rapports d'activité de la CUA (établis sur une base trimestrielle), ainsi que par les rapports de la Banque (IPR, rapports annuels de l'ICA).

III. FAISABILITÉ DU PROJET

3.1. Performance économique et financière

3.1.1 Ce projet est une intervention de renforcement des capacités institutionnelles de portée multisectorielle (numérique, commerce, éducation, développement financier, etc.) et multinationale. Les avantages prévus ne peuvent être quantifiés à l'aide des prix du marché et ne sont pas non plus facilement mesurables en termes monétaires. Par conséquent, les analyses économiques et financières classiques ne s'appliquent pas au présent projet. Cependant, l'on peut affirmer que le projet contribuera à améliorer considérablement les opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques africains (en particulier les MPME) grâce à une extension des marchés accessibles et à une plus grande efficacité des processus de production, de livraison et de

commercialisation des produits et des services par le truchement de plateformes numériques. En outre, le projet s'attaquera aux risques et menaces protéiformes (cybersécurité, utilisation abusive des données personnelles, etc.) liés aux transactions numériques entre opérateurs économiques. Ces risques et menaces entraînent, en règle générale, des coûts économiques et financiers considérables pour les pays qui ne s'en protègent pas suffisamment.

3.2. Impacts environnementaux et sociaux

- 3.2.1. Les interventions prévues au titre du projet pour contribuer au développement de l'économie numérique africaine ne comportent pas de risques ni d'impacts environnementaux et sociaux importants. Conformément aux sauvegardes opérationnelles du système de sauvegarde intégrés de la Banque, la classification des risques environnementaux et sociaux du projet a été confirmée dans la Catégorie 3, dans le Système intégré de suivi des sauvegardes (SISS) du 14 octobre 2021.
- 3.2.2. Les composantes et les activités du projet auront des résultats qui ne déclenchent aucune des sauvegardes opérationnelles du Système de sauvegardes intégré (SO du SSI). Le projet ne nécessitera pas l'exécution d'évaluations environnementales et sociales supplémentaires, ni la préparation de mesures d'atténuation correspondantes et de plan(s) de gestion nécessitant l'approbation de la Banque et une publication ultérieure.

3.3. Changement climatique

- 3.3.1. Le projet a été examiné à l'aide de l'outil « Système de sauvegarde climatique » (SSC) de la Banque et classé dans la Catégorie 3, ce qui signifie que ses activités ne sont pas vulnérables aux risques climatiques. Au contraire, la création d'un environnement propice à l'accès du continent aux services numériques améliorera l'accès à l'information, aux tendances, produits et services nouveaux, ainsi qu'aux technologies à faible émission de carbone, pour les MPME et les start-ups du continent, ce qui peut leur permettre d'adopter des mesures appropriées d'atténuation des effets du climat et/ou d'adaptation au climat pertinentes pour leurs entreprises. En définitive, ces mesures contribueront aux Contributions déterminées au niveau national (CDN) des différents pays, qui visent à réduire les émissions en promouvant des mesures et des technologies qui réduisent l'empreinte carbone, ainsi que celles qui améliorent la capacité d'adaptation et la résilience au changement climatique. La promotion de l'adoption du commerce numérique et du commerce électronique par les MPME et les start-ups augmentera également leur compétitivité et leur accès à des marchés plus larges, améliorant ainsi leurs revenus et moyens d'existence. S'agissant des MPME et des start-ups qui s'adonnent au commerce des produits agricoles périssables, en particulier, les plateformes de commerce électronique permettront d'augmenter les ventes et les mouvements de produits frais, réduisant ainsi le niveau et le risque de détérioration des denrées alimentaires. En fin de compte, cela contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et la santé des citoyens sur le continent.
- 3.3.2. Bien que les marchés numériques présentent divers résultats positifs, il est également impératif de prendre conscience des risques que cette croissance fait planer sur le changement climatique. La numérisation peut donner lieu au problème des déchets électroniques, à une exploitation accrue des ressources naturelles pour les composants des machines et à une augmentation de la demande d'électricité qui pourrait entraîner une augmentation de la production d'énergie thermique, accroissant ainsi les émissions de GES. Le projet soutiendra donc la mise au point d'un produit du savoir pour accroître la sensibilisation sur le lien entre l'économie numérique et le changement climatique en Afrique et mettra en évidence les tendances, les opportunités d'action climatique, les risques et les mesures d'atténuation. L'accès à l'électricité étant essentiel pour développer une économie numérique, les pays africains sont invités à accorder la priorité à la mise en œuvre de solutions énergétiques décentralisées permettant une pénétration plus profonde dans toutes les zones du continent, afin d'assurer l'égalité d'accès à une énergie fiable et abordable, et de favoriser ainsi une économie numérique inclusive.

3.4. Genre

- 3.4.1. Le projet est classé dans la Catégorie GEN III du Système de marqueurs du genre de la Banque. Dans le cadre de la Composante A (Catalyseurs numériques) du projet, l'on élaborera et mettra en œuvre un plan stratégique sensible au genre relative à l'émergence du marché africain des données numériques, ainsi qu'une stratégie africaine de cybersécurité sensible au genre. Il s'agira notamment de promouvoir les opportunités pour les femmes et les jeunes et de s'attaquer aux obstacles et aux risques liés au genre qu'ils peuvent rencontrer dans l'utilisation des technologies numériques. Le processus permettra de veiller à ce que les femmes et les hommes soient consultés et bénéficient d'un accès équitable aux opportunités de travail décent et aux moyens d'existence. Participeront également aux consultations les organisations de femmes et de jeunes dans l'espace commercial numérique, ainsi que la Direction des femmes, du

genre, du développement et de la jeunesse (FGDJ) de la CUA, afin de veiller à ce que les questions de genre pertinentes soient intégrées à tous les niveaux.

- 3.4.2. Le projet veillera à ce qu'au moins 60 % des MPME et des start-ups ciblées soient dirigées par des femmes et 50 % par des jeunes. Le programme de soutien prendra en compte les différents besoins et intérêts des femmes et des jeunes. Il adaptera les outils et méthodologies déjà mis en place par la CUA afin d'identifier, de mettre en relation, d'encourager et de mettre à échelle les activités entrepreneuriales des femmes et des jeunes. Un dialogue sur les politiques concernant la promotion de la participation des MPME appartenant à des femmes et à des jeunes au commerce numérique de l'Afrique sera mené. Des séances de formation et de mentorat à l'intention des MPME appartenant à des femmes et à des jeunes sur le commerce numérique seront également organisées.
- 3.4.3. Le projet comprend une analyse de genre qui nécessitera une étude détaillée sur la promotion des compétences et des capacités numériques dans le cadre de la Composante C. Cela aidera à prendre les mesures relatives aux meilleurs voies et moyens d'améliorer les compétences et capacités numériques des femmes et des jeunes, compte tenu du fossé existant entre hommes et femmes, et entre personnes âgées et jeunes, en matière d'utilisation des technologies numériques. Par ailleurs, le projet étudiera la possibilité de créer une communauté d'action comprenant des parties prenantes qui fournissent et coordonnent conjointement les efforts continentaux en faveur du développement, de l'autonomisation, de la formation et de l'acquisition de compétences pour assurer un impact collectif sur les femmes et les jeunes.
- 3.4.4. Le projet appliquera le principe de la parité des sexes en matière de recrutement du personnel et veillera à ce que les données collectées soient désagrégées par sexe et par âge. Il veillera à fournir des données distinctes sur les femmes et les jeunes afin de mettre en évidence leurs différents problèmes et les progrès accomplis par les deux groupes. Les rapports de suivi et d'évaluation permettront d'assurer le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures liées au genre. Un point focal Genre et jeunesse de la Direction de la jeunesse et des sports appuiera l'intégration du genre pour la mise en œuvre du plan d'action pour le genre. Le projet organisera des sessions de formation interne sur l'intégration du genre dans le commerce numérique, suite à une évaluation des besoins de capacités. Une analyse sexospécifique et un plan d'action pour le genre au titre du projet ont été inclus dans les annexes techniques.

3.5. Fragilité et transformation de la résilience

- 3.5.1. La fragilité politique, économique, sociale, environnementale et régionale pose de graves problèmes aux pays membres de l'UA. Les principaux facteurs économiques de la fragilité sur le continent sont les goulets d'étranglement liés aux infrastructures économiques et sociales, le niveau élevé de l'endettement, le faible niveau de liquidité, les catastrophes naturelles, les tensions sociopolitiques et les taux élevés de chômage. En outre, les effets de l'instabilité politique ont réduit les investissements nationaux et étrangers et créé des déséquilibres au niveau du développement régional. La fragilité persistante freine l'accès des populations aux services essentiels et aux ressources naturelles et financières. Par conséquent, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans les situations de fragilité sur le continent est en hausse. Cette tendance s'est aggravée avec le ralentissement économique dû à la COVID-19. La conception de ce programme aide la CUA à mettre en œuvre efficacement le programme et l'Agenda 2063 de l'UA, ce qui contribuera en définitive à renforcer la résilience en

s'attaquant aux questions des larges bandes de connectivité, des infrastructures immatérielles par le biais de cadres stratégiques et réglementaires, et du développement des compétences numériques. Par ailleurs, en mettant en œuvre le programme de développement du marché numérique, la Banque créera un environnement favorable à l'économie et à l'investissement numériques dans la région, en accordant la priorité aux États en transition, notamment ceux de la Corne de l'Afrique. L'amélioration des politiques juridiques et réglementaires au sein de l'UA renforcera, en définitive, la résilience grâce aux opportunités économiques créées et améliorera les compétences numériques. Cela conduira, à terme, à une Afrique intégrée, prospère et pacifique, portée par ses citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale.

- 3.5.2. En outre, le projet renforcera les compétences numériques des MPME afin d'établir des normes de commerce électronique et de faire face aux risques de fragilité liés à la cybersécurité pour instaurer la confiance numérique entre les différents acteurs de l'écosystème. Cette activité sera menée par le biais de la formation des CER et d'autres acteurs africains. Cette assistance viendra compléter le soutien de la Banque aux CER, tel que prévu dans les documents de stratégie d'intégration régionale. Les points d'entrée pour la conception de ce programme s'articulent autour du pourcentage élevé de jeunes africains, de la révolution numérique, de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) et des opportunités d'emploi. Une analyse de fragilité figure à l'Annexe V.

3.6. Réinstallation involontaire

- 3.6.1. Aucune réinstallation involontaire n'est prévue dans le cadre de ce projet.

IV. MISE EN ŒUVRE

4.1. Dispositions relatives à la mise en œuvre

a. Dispositions d'ordre institutionnel

- 4.1.1. Il est prévu de mettre en œuvre le projet dans un délai de 45 mois. L'Union africaine (UA) sera le bénéficiaire du don et l'organe d'exécution (OE) sera la Commission de l'Union africaine (CUA), et par conséquent, responsable de l'utilisation des fonds mis à disposition par la Banque pour la mise en œuvre du projet. Le Secrétariat de la CUA mettra sur pied un comité de pilotage de projet (CPP) qui supervisera l'exécution du projet. Les activités quotidiennes du projet seront gérées par une cellule d'exécution de projet (CEP) composée de consultants individuels sous la supervision du coordinateur du projet en tant que chef d'équipe ainsi que d'un pool d'experts de la CUA représentant toutes les directions/départements pertinents (Développement économique, commerce, tourisme, industrie et minéraux (ETTIM), Infrastructure et énergie, Femmes, genre, développement et jeunesse (WGDY), Environnement durable et économie bleue (SEBE), etc.). La CEP interagira fréquemment avec le CPP pendant le cycle de mise en œuvre du projet. La structure de mise en œuvre du projet est présentée à l'Annexe IV.

b. Cellule d'exécution du projet (CEP)

- 4.1.2. Une cellule d'exécution de projet (CEP) sera créée et dotée de trois cadres et d'un assistant : i) un coordonnateur, chef de la cellule ; ii) un expert technique, spécialiste du suivi-évaluation (S&E) ; iii) un spécialiste de la passation de marchés ; et iv) un comptable et assistant administratif. Le premier décaissement des ressources du don sera subordonné à la mise en place de la CEP et au recrutement de ses quatre membres.

Les recrutements se feront conformément au Cadre stratégique de l'acquisition au titre des opérations financées par la Banque daté d'octobre 2015, sous le chapitre des services de consultants. La CEP sera placée sous la direction d'un coordonnateur qui sera rattaché, sur les plans administratif et fonctionnel, au Chef du Service de l'intégration régionale et du commerce au sein du Département du développement économique, du commerce, de l'industrie et des mines (EDTIM).

- 4.1.3. La CEP assurera le contrôle et le suivi globaux de la mise en œuvre du projet. Plus précisément, elle veillera, notamment : i) au respect des engagements de la CUA en matière d'exécution du projet ; ii) à l'exécution du Plan d'acquisition conformément au calendrier d'exécution du projet ; iii) à l'élaboration du budget et du plan de travail annuels ; iv) à l'établissement des rapports trimestriels d'activité et des rapports financiers du projet ; v) à la mise en œuvre des processus de gestion financière (suivi des comptes spéciaux, transmission des demandes de paiement direct et de reconstitution des comptes spéciaux) ; vi) la soumission des rapports d'audit comptable et financier du projet ; vii) au soutien à la préparation du rapport d'achèvement de projet (RAP), etc., conformément aux politiques pertinentes de la Banque en matière de mise en œuvre de projet.

c. Comité de pilotage du projet (CPP)

- 4.1.4. Le Comité de pilotage du projet (CPP) rend compte au Bureau du Commissaire de l'Union africaine pour le développement économique, le commerce, le tourisme, l'industrie et les minéraux de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet. Il est présidé par le directeur du développement économique, de l'intégration et du commerce. Il comprendra le chef de l'intégration régionale et du commerce, le chef des TIC, des experts techniques représentant toutes les directions/départements concernés (département des infrastructures et de l'énergie, femmes, genre, développement et jeunesse (WGDY), environnement durable et économie bleue (SEBE). Il fixera les paramètres de performance du projet conformément à la conception du projet et guidera la CEP sur les actions nécessaires à mener pour la bonne exécution du projet. En collaboration avec la CEP, le CPP contribuera à la revue technique des documents de passation de marché avant qu'ils ne soient soumis à la non-objection du Fonds par la CEP et assurera l'appropriation du projet par l'Agence d'exécution à travers une coordination étroite et un soutien à la CEP.
- 4.1.5. Le projet est financé par un don du RPG et la CUA s'est engagée à apporter une contribution en nature de 882 000 UC. La contribution en nature au projet consiste en des ressources disponibles pour la participation du pool d'experts de la CUA (issus des directions/départements susmentionnés) à la phase d'exécution du projet ainsi que pour les installations de la CEP (bureaux, équipement informatique, Internet, communication, etc.)

4.2. Dispositions relatives à l'acquisition

- 4.2.1. L'acquisition des biens et services de consultants financés au moyen des ressources du don dans le cadre du projet se fera conformément au Cadre stratégique de l'acquisition au titre des opérations financées par le Groupe de la Banque daté d'octobre 2015, à l'aide des documents d'appel d'offres standard pertinents de la Banque et selon les procédures d'examen stipulées dans le Plan d'acquisition approuvé. L'utilisation du système d'acquisition de la Banque s'explique par le fait que celui de la CUA repose essentiellement sur les institutions et n'est donc pas idéal pour la mise en œuvre des projets. Il convient de souligner également qu'à l'heure actuelle, la Banque ne dispose d'aucune forme d'accord sur les principes fiduciaires (APF) lui permettant de

s'appuyer sur le système d'acquisition de la CUA. Les dispositions détaillées relatives à l'acquisition sont présentées dans les annexes techniques du présent REP (voir Annexe II). Un plan d'acquisition couvrant la première période de 18 mois d'exécution du projet sera élaboré et mis à jour par l'organe d'exécution (OE) sur une base annuelle ou plus fréquemment, le cas échéant. Il couvrira toujours les 18 prochains mois de mise en œuvre du projet. Toute révision proposée du Plan d'acquisition doit être soumise à la Banque pour approbation préalable.

- 4.2.2. L'évaluation des risques liés à la passation des marchés au niveau du projet et aux capacités en matière de passation des marchés à l'échelle de l'OE a été entreprise pour le projet et les conclusions ont éclairé la décision de recourir au système d'acquisition (PMP de la Banque) utilisé pour des transactions spécifiques ou des groupes de transactions similaires dans le cadre du projet, comme indiqué de manière détaillée dans les sections pertinentes des annexes techniques du présent REP sur les dispositions relatives à l'acquisition, notamment les mesures appropriées d'atténuation des risques. En outre, il y a lieu de se féliciter de l'existence d'une unité de passation de marchés fonctionnelle au sein de la CUA, qui assume la responsabilité globale de la coordination et de la mise en œuvre des processus de passation de marchés pour la Commission, ainsi que du soutien aux divers projets. Cependant, pour gérer efficacement les activités de passation de marchés dans le cadre du projet, un spécialiste attitré de la passation de marchés sera recruté, l'équipe actuelle étant déjà débordée par d'autres missions.

4.3. Dispositions relatives à la gestion financière (GF), aux décaissements et à l'audit externe

- 4.3.1. Les opérations financières du projet seront menées par la CUA, l'organe d'exécution, dont la capacité a été jugée suffisante pour l'exécution des opérations financières du projet à condition que les mesures suivantes soient prises : i) la création d'une CEP et sa dotation en personnel nécessaire ; ii) le recrutement d'un comptable et d'un assistant administratif dont les qualifications et le niveau d'expérience répondent aux critères de la Banque ; et iii) l'initiation/formation du personnel du projet aux systèmes de la Banque. Le risque fiduciaire lié au projet est jugé **modéré** avant la mise en œuvre des mesures d'atténuation (Voir Annexe IV).
- 4.3.2. **Décaissements** : Le décaissement des fonds du projet par la Banque se fera essentiellement selon deux (2) méthodes, à savoir le Paiement direct et le Fonds de roulement (ou Compte spécial). Un (1) compte spécial en devises sera ouvert au titre du projet auprès d'une banque commerciale acceptable pour le Fonds afin de recevoir les ressources du FAD. Un compte de projet sera également ouvert en Birr, la monnaie locale, pour faciliter les transactions effectuées dans cette monnaie. Une lettre de décaissement, qui sera émise pendant les négociations, fournira de plus amples informations sur le mode de décaissement des ressources du projet.
- 4.3.3. **Rapports financiers et audit externe** : Le projet sera tenu d'établir des rapports financiers trimestriels intérimaires qui seront soumis à la Banque dans un délai maximum de 45 jours, à compter de la fin de chaque trimestre et dans un format qui sera défini lors du lancement du projet. Les états financiers du projet seront vérifiés chaque année et à la fin du projet par un cabinet d'audit indépendant recruté de manière concurrentielle et acceptable pour la Banque. Le rapport d'audit, accompagné d'une lettre de recommandations, sera soumis à la Banque dans les six mois suivant la fin de chaque période. Les coûts de l'audit seront pris en charge par le projet.

4.4. Suivi

- 4.4.1. Le projet sera suivi à l'aide des principaux indicateurs de performance (PIP) au niveau des résultats et des produits, tel qu'indiqué dans le cadre logique axé sur les résultats, qui prend en compte également la dimension genre. La matrice de suivi du projet est présentée à l'Annexe II. L'organe d'exécution, la CUA, sera responsable de l'établissement des rapports périodiques (trimestriels). Le cadre de suivi et d'évaluation sera mis en œuvre en collaboration avec les organes politiques de la CUA, veillant ainsi à la désagrégation par sexe des données pertinentes. Le projet s'appuiera sur les rapports établis par la CEP et la CUA. La mission de supervision de la Banque aura lieu deux fois par an. La revue à mi-parcours du projet sera effectuée à mi-parcours de mise en œuvre afin d'évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du projet. Le projet fera l'objet d'un rapport d'achèvement qui évaluera la réalisation des objectifs du projet et son impact sur les bénéficiaires et tirera des enseignements pour les opérations futures.

Tableau 11 : Activités de suivi du projet

Activité	Entité responsable	Délai
Signature et entrée en vigueur de l'accord de don	BAD/CUA	Septembre 2022
Satisfaction des conditions du premier décaissement	BAD	Novembre 2022
Lancement du projet	BAD/CUA	Décembre 2022
Mise en œuvre	CUA	Janvier 2023-septembre 2026
Revue à mi-parcours (RMP)	BAD/CUA	Décembre 2024
Achèvement/clôture du projet	BAD/CUA	Décembre 2026
Date du dernier décaissement	BAD	Avril 2027
Rapport d'achèvement du projet (RAP)	BAD	Avril 2027
Audits externes	CUA	Juin 2023, 2024, 2025 et décembre 2026

4.5. Gouvernance

- 4.5.1. Le rôle de la CUA consiste, notamment à assurer l'élaboration, la promotion, la coordination et l'harmonisation des programmes et politiques de l'Union avec ceux des CER. La Commission remplit donc cette mission dans le cadre de la mise en œuvre du présent projet, conformément à l'Agenda 2063 de l'UA qui est un cadre stratégique pour le développement et la transformation socioéconomique du continent. Dans le cadre de cet agenda, il convient de souligner que les deux stratégies de transformation numérique (déjà approuvée) et de commerce électronique (en cours d'élaboration) appellent à la création d'un marché numérique unique africain d'ici 2030.

- 4.5.2. En tant qu'organe d'exécution, la CUA sera responsable des activités quotidiennes du projet. La gouvernance du projet comprend la supervision, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, ainsi que les dispositions relatives à l'audit. Les risques potentiels liés à la gouvernance du projet seront atténués par l'établissement de plans de travail et de plans d'acquisition détaillés, qui nécessitent chacun l'approbation préalable de la Banque. La Banque assurera une supervision régulière sur le terrain et sur dossier, et participera au dialogue avec le Secrétariat de la CUA pour continuer à renforcer la coordination.

4.6. Durabilité

- 4.6.1. Pour assurer la durabilité à long terme, plusieurs facteurs ont été pris en compte pendant la conception du projet et réévalués avec l'Organe d'exécution lors de l'évaluation. Ces facteurs sont indiqués ci-dessous.
- 4.6.2. **Appropriation** : Grâce aux dispositions stratégiques, réglementaires, juridiques et institutionnelles adéquates de la CUA, il a été confirmé que le projet sera avantageux par le truchement des CER et des PMR qui sont ses parties prenantes ultimes. L'harmonisation des cadres stratégique, de politique, réglementaire et conceptuel de la transformation numérique des économies africaines contribuera de manière décisive à l'intégration numérique de la ZLECA grâce au cadre de collaboration existant entre la CUA, les CER et les PMR. Le projet est en conformité avec les dispositions internes de la CUA en ce qui concerne la collaboration interdépartementale et pourra, par conséquent, être facilement intégré à la fin de la période de financement.
- 4.6.3. **Renforcement des capacités** : Compte tenu du caractère hautement stratégique de l'économie numérique dans la transformation structurelle des économies africaines, cette intervention mettra en place le premier cadre de contribution des meilleurs experts africains du continent et de la diaspora pour assurer une prise en compte effective des besoins réels, des réalités et des spécificités du continent en matière de numérisation. Les plateformes et réseaux thématiques prévus réuniront des décideurs politiques et des experts africains qui auront des échanges directs à travers des processus de partage du savoir sur l'ensemble des sujets (connectivité, installations de stockage et de traitement des données, cybersécurité, identité numérique, cadre de confiance, monnaies, etc.) abordés dans ce projet.
- 4.6.4. **Suivi du projet** : Le suivi a été intégré dans la conception du projet afin de l'améliorer grâce à la performance organisationnelle et de permettre l'obtention de résultats. Les processus d'interactions définis dans le cadre de la théorie du changement, du cadre logique axé sur les résultats et du suivi-évaluation fourniront des informations détaillées sur les activités évaluées et les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées pour améliorer la performance et étayer les résultats. Grâce au suivi, la Banque tirera des enseignements et des expériences fondées sur des données probantes sur les voies et moyens d'améliorer des opérations similaires à l'avenir, tandis que pour la CUA, la transparence interne et externe et la responsabilité en matière d'utilisation des ressources dans le cadre du projet et les résultats obtenus par la suite seront importants.

4.7. Gestion des risques

- 4.7.1. Les risques potentiels liés au projet vont de modérés à élevés. Les risques, les mesures d'atténuation et les responsables des risques sont résumés à l'Annexe I.

4.8. Accumulation du savoir

- 4.8.1. La mise en œuvre du projet favorisera la numérisation des économies africaines. Les processus de numérisation dans lesquels sont engagés tous les pays africains demeurent disparates. Si de nombreux pays disposent d'une solide base (notamment les infrastructures) sur laquelle reposent leurs stratégies nationales de numérisation, d'autres accusent du retard dans la mise en place des bases nécessaires à l'avènement d'un marché numérique unique africain d'ici la fin de cette décennie. Dans un cadre de collaboration harmonisé et cohérent, la présente intervention cible l'ensemble des pays africains qui ont leurs spécificités tout en leur apportant le soutien nécessaire pour réduire (voire combler) les lacunes identifiées. Par conséquent, la Banque accumulera et diffusera le savoir et l'expérience en partageant les conclusions des rapports

d'activité, des webinaires, des courtes vidéos, des missions de supervision et du rapport d'achèvement de projet (RAP). Les enseignements tirés et l'expérience acquise permettront d'éclairer la conception de futures opérations similaires dans le secteur numérique.

V. INSTRUMENT JURIDIQUE ET AUTORITÉ LÉGALE

5.1. Instrument juridique

5.1.1. L'instrument juridique régissant le projet est un Protocole d'Accord (« l'Accord ») entre l'Union africaine (CUA) (« le Bénéficiaire ») et le Fonds africain de développement, pour un montant ne dépassant pas l'équivalent de sept millions d'unités de compte (7 000 000 UC) provenant des ressources de l'Enveloppe des opérations régionales du FAD.

5.2. Conditions du financement du Fonds

5.2.1. **Entrée en vigueur :** L'Accord entrera en vigueur dès sa signature par les parties.

5.2.2. **Conditions préalables au premier décaissement des ressources du don –** L'obligation pour le Fonds d'effectuer le premier décaissement des ressources du don sera subordonnée à la conclusion de l'Accord et à la satisfaction par le Bénéficiaire de la condition suivante :

- i) Présentation de la preuve de la désignation d'un personnel temporaire à la CEP par le Bénéficiaire pour les postes suivants : i) Coordinateur et chef d'unité ; ii) Expert technique et de suivi et d'évaluation (S&E) ; iii) Spécialiste des achats ; iv) Comptable ; et (v) Assistant administratif..

5.2.3. Autres conditions

Le Bénéficiaire devra :

- i) dans un délai maximum de six (6) mois, à compter de l'entrée en vigueur du Protocole d'accord, soumettre les preuves de la création du Comité de pilotage de projet (CPP) composé de membres pertinents ;
- ii) dans un délai maximum de six (6) mois, à compter de l'entrée en vigueur du Protocole d'accord, fournir en temps utile les ressources nécessaires comme financement de contrepartie en nature du projet afin de faciliter l'exécution en temps opportun du projet.
- iii) au plus tard six (6) mois après le premier décaissement, le bénéficiaire soumettra la preuve du recrutement du personnel suivant de l'UIP : i) coordinateur et chef d'unité ; ii) expert technique et en suivi et évaluation (S&E) ; iii) spécialiste en passation de marchés ; iv) comptable ; et v) assistant administratif.
- iv) s'assurer que le produit du Don ne sera utilisé que pour financer des activités dans les pays éligibles au FAD.

5.2.4. Engagements :

- i) Le Bénéficiaire s'engage à veiller à ce que les ressources du don ne soient utilisées que pour financer des activités dans les pays éligibles au financement du FAD.

5.3. Respect des politiques de la Banque

- 5.3.1. Le projet est conforme aux politiques en vigueur du Groupe de la Banque. À cet égard, il a été soumis au processus d'examen afin d'être priorisé en tant que BPR et a été dûment approuvé par OpsCom comme un BPR répondant aux exigences du récent cadre approuvé au titre du cycle du FAD-15.

VI. RECOMMANDATION

- 6.1. La Direction invite le Conseil d'administration du FAD à approuver la proposition de don FAD d'un montant de sept millions d'unités de compte (7 000 000 UC) en faveur de l'Union africaine (CUA) aux fins et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport.

ANNEXE I : RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION

Les risques susceptibles d'affecter le projet pourraient être liés, notamment aux facteurs indiqués dans le tableau ci-dessous.

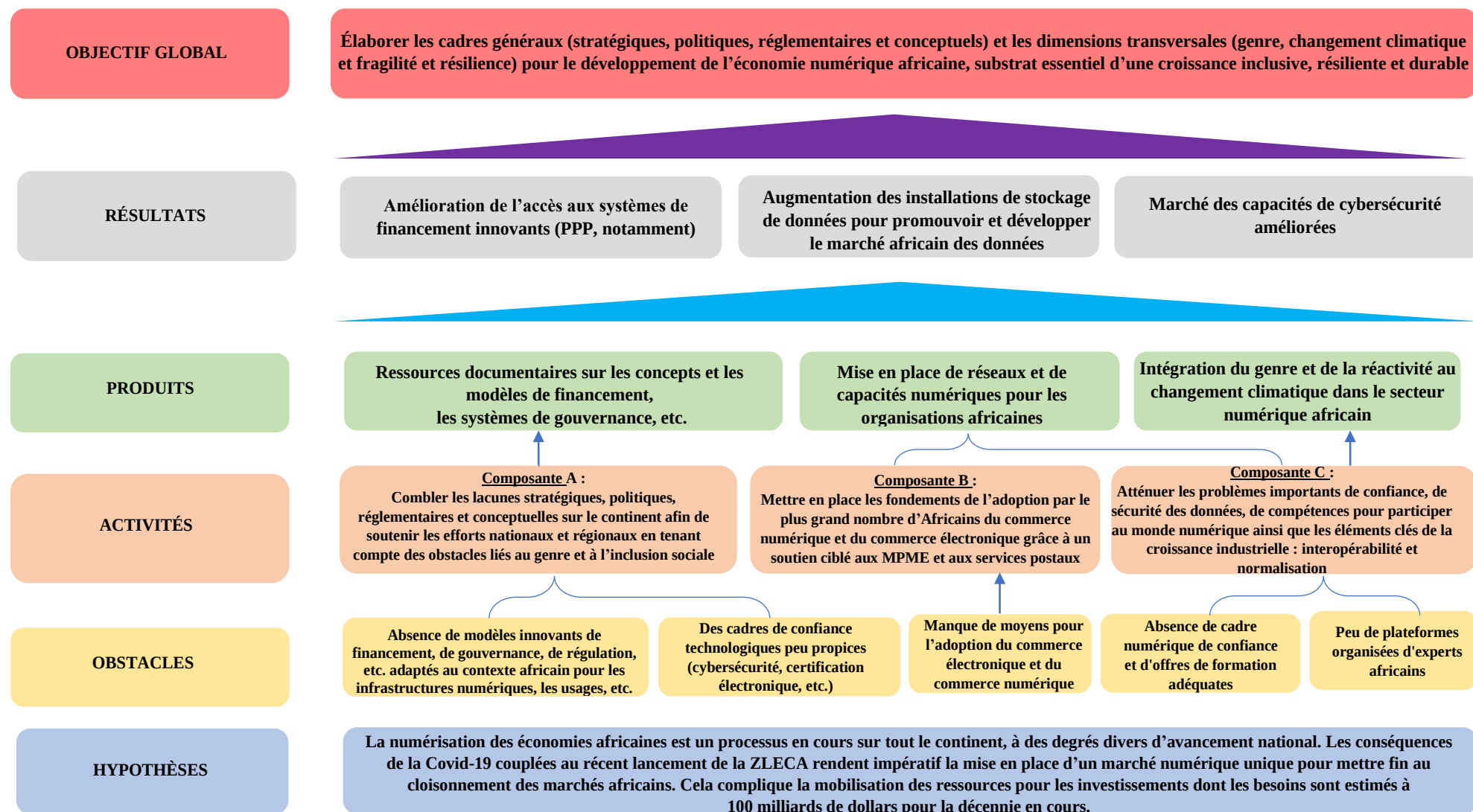
Catégorie de risque	Description du risque	Notation	Mesures d'atténuation	Responsable du risque
Retards liés au recrutement du personnel de la CEP	La sélection des consultants pour la CEP prend trop de temps.	Modéré	La CUA atténuera ce risque grâce au soutien quotidien de l'équipe de projet de la Banque afin de résoudre tous problèmes liés à la préparation et à l'exécution du projet.	CUA
Absence de données de qualité pour l'analyse des écarts de chaque activité	Les entités publiques nationales et régionales (ministères en charge de l'économie numérique, organismes de réglementation, etc.) pourraient ne pas disposer de données exactes sur les sujets abordés dans le cadre de ce projet.	Élevé	La CUA collaborera avec des initiatives de nature à permettre aux entités nationales, sous-régionales et régionales concernées de collecter, stocker, traiter et diffuser efficacement des données de qualité et désagrégées.	CUA
Absence de points focaux dans les CER/PMR	Lors de la mise en œuvre du projet, les différents consultants engagés devront collaborer avec les CER/PMR pendant l'exécution de leurs missions.	Faible	La CUA atténuera ce risque en veillant à ce que les points focaux des CER et des PMR soient désignés et disponibles aussi souvent que nécessaire pendant la mise en œuvre du projet.	CUA
Manque de visibilité et de communication sur le projet	La visibilité du projet est une condition préalable à la participation des populations africaines aux consultations en ligne prévues.	Faible	La CUA atténuera ce risque en mettant à profit le plan de communication qui sera élaboré.	CUA
Absence de volonté politique	Absence de volonté politique pour réviser les stratégies, politiques et cadres réglementaires nationaux afin d'adopter les meilleures pratiques conçues dans le cadre des différentes activités du projet	Modéré	La CUA mènera régulièrement des consultations de suivi par le truchement des CER et directement avec les PMR pour surveiller l'adoption des recommandations du projet approuvées au niveau national.	CUA, CER et PMR
Retards liés à la mise en œuvre du projet	En raison de la quantité des informations nécessaires et des processus de consultation réguliers, la mise en œuvre du projet pourrait aller au-delà des délais prévus.	Modéré	La CUA assurera la coordination de ses interventions avec celles des CER et des PMR et veillera à ce qu'il existe des capacités suffisantes pour l'accomplissement en temps opportun des tâches nécessaires à l'exécution à temps des différentes activités du projet.	CUA, CER et PMR

ANNEXE II : SUIVI ET ÉVALUATION

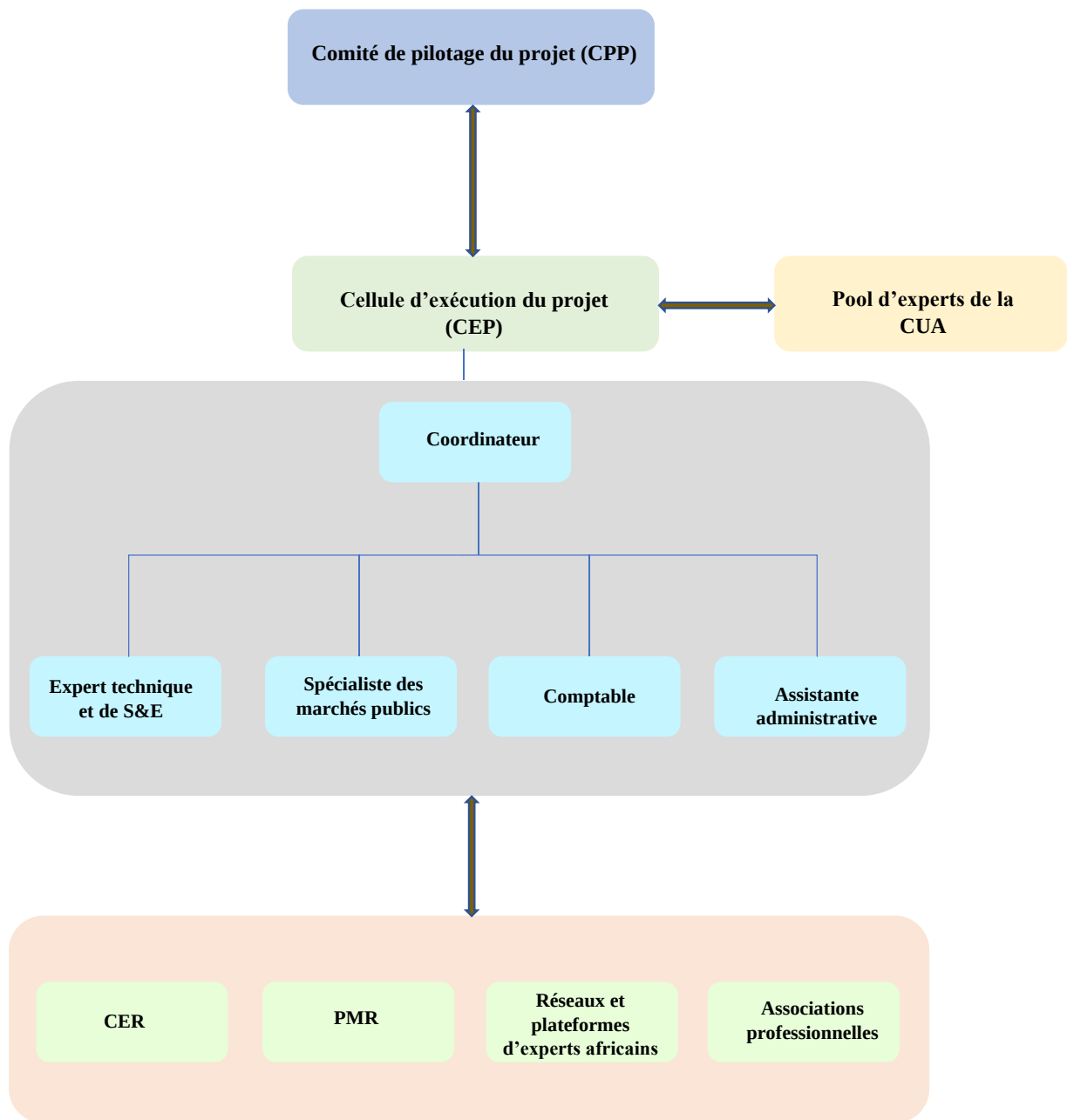
A.	B. Indicateurs d'alignement							
Indicateur		Définition/ Description	Source	Référence et cibles (le cas échéant)				
				Sans objet				
C.	D. Indicateurs de résultats et de produits (<i>indicateurs de performance</i>)							
Indicateur	Définition/ description	Méthode de collecte	Responsable de la collecte	Fréquence des rapports	Planification des résultats			
					2023	2024	2025	2026
Indicateur de résultat 1.1 : Publication d'avis d'appel d'offres au titre de PPP relatifs au développement de l'infrastructure à large bande (fibre optique, réseaux mobiles et alternatifs)	Nombre d'avis d'appel d'offres relatifs à des projets de PPP concernant les réseaux à large et très large bande	Données collectées auprès des organismes nationaux concernés (ministères/agences nationales en charge de l'économie numérique, organismes de réglementation, etc.)	CUA	Annuelle	2	2	3	5
Indicateur de résultat 2.1 : Projets de centres de données numériques régionaux et multinationaux annoncés	Nombre de projets de centres de données en cours de préparation	Données collectées auprès des organismes nationaux concernés (ministères/agences nationales en charge de l'économie numérique, organismes de réglementation, etc.)	CUA	Annuelle	2	5	10	15
Indicateur de résultat 3.1 : Valeur des pertes dues aux cyberattaques	Réduction des pertes dues aux cyberattaques sur le continent	Données collectées auprès des organismes nationaux concernés (ministères/agences nationales en charge de l'économie numérique, agences de sécurité nationale, etc.)	CUA	Annuelle	3,5 milliards de \$ EU	3 milliards de \$ EU	2,5 milliard s de \$ EU	2 milliard s de \$ EU
Indicateur de produit 1.1 : Conception et mise en œuvre de programmes d'appui à la modernisation des MPME et des start-ups, ainsi qu'au commerce numérique et au commerce électronique	Nombre d'initiatives de soutien aux MPME et aux start-ups conçues et validées par les PMR	Données collectées auprès des organismes nationaux concernés (ministères en charge de l'économie numérique, du commerce, des MPME, etc.)	CUA	Annuelle	0	2	6	10
Indicateur de produit 1.2 : Conception et mise en œuvre de programmes de soutien pour la promotion du commerce numérique et du commerce électronique, en collaboration avec les services postaux africains	Nombre d'initiatives d'appui à la promotion du commerce numérique et du commerce électronique en collaboration avec les services postaux, les start-ups, les MPME, etc.	Données collectées auprès des organismes nationaux concernés (ministères en charge de l'économie numérique, du commerce, des MPME, etc.)	CUA	Annuelle	0	2	6	10
Indicateur de produit 2.1 : Mise en place et opérationnalisation de plateformes et de réseaux d'acteurs africains (chercheurs, entrepreneurs, etc.)	Nombre de plateformes d'échange en ligne pour les acteurs africains mises en place	Données collectées directement par la CEP (rapports trimestriels)	CUA	Annuelle	2	5	5	5
Indicateur de produit 2.2 : Examen des produits attendus du projet	Nombre de produits attendus de cette intervention examinés et améliorés grâce à des experts africains	Données collectées directement par la CEP (rapports trimestriels)	CUA	Annuelle	10	15	30	35

Indicateur de produit 3.1 : Événements de dialogue sur les politiques visant à promouvoir la participation des MPME appartenant à des femmes et à des jeunes au commerce numérique	Nombre d'événements de dialogue sur les politiques organisés pour promouvoir la participation des MPME appartenant à des femmes et à des jeunes au commerce numérique	Données collectées directement par la CEP (rapports trimestriels)	CUA	Annuelle	0	1	1	1
Indicateur de produit 3.2 : Séances de formation et de mentorat sur le commerce numérique à l'intention des MPME appartenant à des femmes et à des jeunes	Nombre de séances de formation et de mentorat sur le commerce numérique organisées à l'intention des MPME appartenant à des femmes et à des jeunes	Données collectées directement par la CEP (rapports trimestriels)	CUA	Annuelle	1	2	2	2
Indicateur de produit 3.3 : Sessions de formation interne sur l'intégration de la dimension genre dans le commerce numérique	Nombre de sessions de formation interne organisées sur l'intégration de la dimension genre dans le commerce numérique	Données collectées directement par la CEP (rapports trimestriels)	CUA	Annuelle	1	2	2	2
Indicateur de produit 3.4 : Produit du savoir sur le lien entre l'économie numérique et le changement climatique en Afrique, mettant en évidence les tendances, les opportunités d'action climatique, ainsi que les risques et les mesures d'atténuation	Nombre de produits du savoir conçus sur le lien entre l'économie numérique et le changement climatique en Afrique	Données collectées directement par la CEP (rapports trimestriels)	CUA	Annuelle	0	1	1	1

ANNEXE III : THÉORIE DU CHANGEMENT



ANNEXE IV : STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET



ANNEXE V : NOTE SUR LA CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (ESCON)

A. Informations de base ³	
Intitulé du projet : Projet d'appui au développement du marché numérique en Afrique (UP4DMDA)-Phase 1	« Code SAP » du projet: P-Z1-GB0-035
Pays : Multinational	Instrument de prêt ⁴ : ID ☒ IF ☐ PE ☐ AB ☐ GA ☐ AAR ☐ FFP ☐ FAR ☐
Secteur du projet : Numérique	Chef de l'équipe de projet : Samatar OMAR ELMI
Date d'évaluation : 04/04/22	Date d'approbation prévue : 14/07/22
Chargé des sauvegardes environnementales : Emmanuel MULIGIRWA	
Chargé des sauvegardes sociales : XXXXX	
Catégorie environnementale et sociale : 3	Date de classement : 14/10/21
Type d'opération : OS ☒ ONS ☐ OAP ☐	
Ce projet est-il traité dans le cadre des réponses rapides aux situations de crise et d'urgence ?	Oui ☐ Non ☒
Ce projet est-il traité dans le cadre d'une dérogation au Système de sauvegardes intégré ?	Oui ☐ Non ☒

B. Publication et contrôle de la conformité	
B.1 Publication obligatoire	
Évaluation/audit/système environnemental/autres (préciser : S. O.)	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation</i> ?	Oui ☐ Non ☐ S. O. ☒
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	[Date]
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	[Date]
Date de publication par la Banque	[Date]
Plan d'action/cadre de réinstallation/autres (préciser : S. O.)	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation</i> ?	Oui ☐ Non ☐ S. O. ☒
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	[Date]
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	[Date]
Date de publication par la Banque	[Date]
Plan/cadre pour les populations vulnérables/autres (préciser : S. O.)	
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation</i> ?	Oui ☐ Non ☐ S. O. ☒
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	[Date]
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	[Date]
Date de publication par la Banque	[Date]
Si la publication dans le pays de l'un des documents susmentionnés n'est pas prévue, conformément à la législation du pays, veuillez expliquer pourquoi : S. O.	

B.2. Indicateurs de contrôle de la conformité	
Un calendrier et un budget satisfaisants, et des responsabilités institutionnelles claires ont-ils été préparés pour la mise en œuvre des mesures relatives aux politiques de sauvegarde ?	Oui ☐ Non ☐ S. O. ☒
Les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, notamment pour le fonctionnement du mécanisme de règlement des griefs, ont-ils été intégrés dans le coût du projet ?	Oui ☐ Non ☐ S. O. ☒
Le montant total de la mise en œuvre complète du plan de réinstallation des personnes affectées, tel qu'intégré dans les coûts du projet , a-t-il été effectivement mobilisé et garanti ?	Oui ☐ Non ☐ S. O. ☒
Le système de suivi et d'évaluation du projet prévoit-il le suivi des impacts des sauvegardes et des mesures relatives aux politiques de sauvegarde ?	Oui ☐ Non ☐ S. O. ☒
Des dispositions satisfaisantes concernant la mise en œuvre ont-elles été convenues avec l'emprunteur et sont-elles dûment prises en compte dans les documents juridiques relatifs au projet ?	Oui ☒ Non ☐ S. O. ☐

³ **Note** : Cette ESCON doit être annexée aux rapports/documents d'évaluation du projet avant l'approbation par la Haute direction et/ou le Conseil d'administration.

⁴ **ID** = Investissement direct ; **IF** = Intermédiaire financier ; **PE** = Prêt aux entreprises ; **AB** = Appui budgétaire ; **GA** = Garantie ; **AAR** = Accord d'achat de risque ; **FFP** = Financement sur fonds propres ; **FAR** = Financement axé sur les résultats.

C. Approbation

Le projet est-il conforme aux exigences de la Banque en matière de protection environnementale et sociale et doit-il être soumis au Conseil d'administration ?

Oui ☒ Non ☐

Préparé par :	Nom	Signature	Date
Responsable des sauvegardes environnementales :	Emmanuel MULIGIRWA		17 mai 2022
Responsable des sauvegardes sociales :	XXXXXX		
Chef de l'équipe de projet :	Samatar Omar ELMI		17 mai 2022
Soumis par :			
Directeur sectoriel :	Abdu MUKHTAR		19 mai 2022
Approuvé par :			
Directeur SNSC :	Maman-Sani ISSA		19 mai 2022